

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. JUILLET

1776.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

S

in-octavo.

- Sommaire de la doctrine sur le Droit ecclésiastique, suivant l'imprimé de Vienne, 1771.
- Socrate en délire, ou Dialogues de Diogène de Synope, traduits de l'Allemand, par Wieland, 1772.
- Spectateur, ou le Socrate moderne, 6 vol.
- Seile & reglement pour l'instruction des procédures du Conseil provincial de Luxembourg.
- Surlau (Pierre) le grand & nouveau Parlement françois-allemand, pour apprendre l'une & l'autre langue, sans le secours de maître, *Frankfort* 1762.
- Système (le) des Théologiens anciens & modernes sur l'état des ames séparées des corps, 2 vol. *Londres* 1739.

in-12°.

- Sage Chrétien, ou les principes de la vraie sagesse, pour se conduire chrétiennement dans le monde, par le P. Royer.
- Sages entretiens d'une ame dévote & desiruse de son salut, par Mr. Guifain, Prêtre.
- Saint Louis de Gonzague, proposé pour modele d'une sainte vie, *Liege* 1768.
- Sainte occupation de la semaine, contenant les Offices pour tous les jours.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. JUILLET

1776.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*L'ami philosophe & politique. Ouvrage où
l'on trouve l'essence, les espèces, les prin-
cipes, les signes caractéristiques, les avan-
tages & les devoirs de l'amitié; l'art d'ac-
quérir, de conserver, de regagner le cœur
des hommes, &c.*

Idcirco nihil ex semet natura creavit
Pectore amicitiae majus nec rarius unquam.
Manil.

A. Nancy chez Babin. 1776.

L'AMITIÉ est une chose trop importante
à la société humaine pour qu'un livre
bien écrit sur cette matière puisse être reçu

avec indifférence. L'auteur de celui-ci traite l'amitié d'une manière qui donne à son travail le prix de la nouveauté & d'un intérêt tout particulier. Sénèque, Plutarque, Cicéron, Mr. de Sacy ont écrit sur l'amitié, mais après les ouvrages de ces hommes célèbres on lira encore avec plaisir celui que nous annonçons ici. " Le cœur de l'homme est un abîme impénétrable & que jusqu'ici personne n'a pû encore approfondir. Peut-on trop apprendre à se connoître soi-même & faudra-t-on jamais assez discerner & apprécier les qualités des autres? Mieux nous nous connoissons nous-mêmes, mieux nous connoissons les devoirs que notre amour-propre exige d'autrui; & plus nous connoissons les autres, mieux nous pouvons nous mettre à l'abri de la séduction & de la duperie,,.

L'auteur considère l'amitié en philosophe & en politique. Comme philosophe il explique la nature de l'amitié, les liens qui la forment, la conservent & la resserrent; comme politique il donne des avis sages & nécessaires pour s'afsûrer le bonheur & les douceurs de l'amitié: " L'ami éclairé & vrai ne fuit jamais l'instinct seul; il n'engage jamais son cœur témérairement; il porte devant lui le flambeau de l'expérience & de la philosophie; il s'arrête, il discute, il examine; il emploie les mesures de la politique avant que de se livrer aux doux sentimens de l'amitié; enfin il veut con-

,, nôtre

„ nôtre avant que d'aimer, de peur d'être
„ dupe & de faire de fausses démarches „.

L'existence de l'amitié est incontestable, une mauvaise philosophie a voulu jeter des doutes sur la réalité de cette précieuse affection d'un homme pour un autre homme. Hobbes prétend que les hommes sont des ours, des loups, des tigres, qu'ils se haïssent tous les uns les autres; qu'ils sont naturellement faux & perfides, & que tout ce qu'ils font de bien, vient de la crainte & jamais de la vertu. L'habitude où ce philosophe étoit de voir tout en noir, & de dénaturer tout ce qui est dans l'homme, pour appuyer ses révoltans systèmes, lui a fait rejeter la possibilité d'une véritable amitié; son cœur n'étoit pas fait pour la posséder & pour la goûter (a). L'auteur après avoir rejeté cette triste hypothèse, en combat une autre où l'on a paru confondre l'amitié avec l'amour général des hommes. Il paroît en effet que les idées vagues & indéfinies de bienfaisance, d'humanité, de sensibilité,

(a) Mr. de Volt., qui croit posséder la sensibilité la plus précieuse, semble se déclarer pour Hobbes; en regardant la vraie amitié comme une chimère:

En vieux langage on voit sur la façade
Les noms sacrés d'Oreste & de Pylade,
Le médaillon du bon Pyrrithous,
Du sage Achate & du tendre Nisus,
Tous grands héros, tous amis véritables:
Ces noms sont beaux, mais ils sont dans la
fable.

font devenues une espece de gouffre , où l'on a voulu noïer toutes les affections humaines. Il faut bien se garder de s'en laisser imposer par ces grandes dénominations qui font l'endroit brillant de la philosophie , & qui pris dans leur étendue métaphysique ont à peine une signification réelle. “ L'amour „ général de l'humanité s'étend sur toutes „ les nations & sur tous les siècles. C'est „ une espece de sentiment abstrait dont tout „ le monde n'est pas capable (a). Ce n'est „ qu'à force de généraliser ses idées que le „ philosophe parvient à se peindre ce qu'il „ aime , qu'il passe d'un homme à une fa- „ mille , d'une famille à un peuple , d'un „ peuple au genre humain ; qu'il se transfère „ porte du tems où il vit aux siècles qui „ naîtront un jour „.

(a) Cette observation ne combat en rien l'existence très-possible & très-réelle de la charité chrétienne. La charité chrétienne fait aimer les individus : la philosophie n'aime que le genre humain , l'espece humaine : elle aime les Tartares , comme dit J. J. Rousseau , mais elle n'aime pas ses voisins. Le motif de la charité chrétienne est le précepte de Dieu , la fraternité que la création , la rédemption , la destination à une même fin , à un même héritage ont établie entre tous les hommes : le motif de la philosophie c'est que les hommes sont des semblables : la similitude ou la ressemblance , être vraiment métaphysique , substitué aux grands motifs de la Religion , voilà ce qui dans la morale philosophique doit produire la bienfaisance , l'humanité , l'amour général de tous les hommes.

„ Tout le monde n'est pas capable de
 „ cette espece d'amitié; elle est trop abstraite;
 „ te; il est rare, par exemple, qu'une fem-
 „ me l'ait; elle n'égare pas ainsi son ame
 „ au loin; elle rassemble autour d'elle ses
 „ sentimens & ses idées, & veut tenir à
 „ ce qui l'intéresse: un homme est pour elle
 „ plus qu'une nation, & le jour où elle vit,
 „ plus que vingt siècles où elle ne sera
 „ pas „.

Differtant sur les différentes especes d'a-
 mitié, l'auteur regrette vivement l'hospitalité,
 ou l'amitié pour les hôtes. „ On fait,
 „ dit-il, avec quelle bonté de cœur nos an-
 „ ciens recevoient les étrangers qui passaient
 „ chez eux; avec quel plaisir ils les soula-
 „ geoient & les régaloient. On ne connoît
 „ presque plus aujourd'hui l'amitié qui naît
 „ des droits de l'hospitalité; ce qui étoit un
 „ lien sacré chez nos peres, n'est plus parmi
 „ nous qu'un compte de cabaretier. L'hof-
 „ pitalité s'exerce encore envers des per-
 „ sonnes connues, mais elle n'est alors
 „ que l'effet de la connoissance, de la pro-
 „ fession, de l'alliance, &c. „. La perte
 de l'amitié hospitalière n'est pas aussi géné-
 rale que l'auteur le croit. Elle subsiste en-
 core dans certaines provinces de l'Europe,
 les moins cultivées à la vérité, mais il sem-
 ble que les sentimens naturels de l'homme
 ne se renforcent pas avec l'accroissement du
 luxe & d'une politesse factice. Nous avons
 éprouvé nous-même ce genre d'amitié de la
 maniere la plus expressive chez les Hongrois,

& cela durant plusieurs années dans toute l'étendue de ce Roïaume & des provinces qui en dépendent, où par ce seul titre que nous étions voyageurs & étrangers nous avons joui de tous les droits de l'hospitalité la plus amicale. Nous saisissons cette occasion pour rendre justice à cette estimable nation & publier notre reconnoissance.

A la fin des détails où l'auteur entré sur les différentes amitiés, il place un épiphonème qui honore infiniment la vraie amitié & qui est de la plus exacte vérité : "La
 „ vertu est toujours la compagne de la vraie
 „ amitié. Les méchans ont des complices,
 „ les voluptueux des compagnons de débau-
 „ che, les intéressés des associés, les politi-
 „ ques des factieux, les Princes des courti-
 „ fans; les hommes vertueux ont seuls des
 „ amis. Céthégus étoit le complice de Ca-
 „ tilina, Mécène le courtifan d'Octave, &
 „ Ciceron l'ami d'Atticus „,

Le chapitre où l'on discute les vraies sources de l'amitié, est celui qui présente les vûes les plus philosophiques; mais c'est aussi celui qui présente le plus de difficultés. On a prétendu que l'intérêt étoit le principe de toute amitié. Les vrais amis se sont offensés de cette assertion & ont prétendu s'aimer sans aucun intérêt. Peut-être est-il arrivé ici ce qui arrive dans presque toutes les controverfes, c'est-à-dire, qu'on ne s'est point assez expliqué sur le vrai sens du terme qui faisoit le fond de la dispute. Si par intérêt on entend des espérances, des présens, des

biens séparés de la jouissance même de l'amitié; non, assurément la vraie amitié n'est pas intéressée. Mais l'amitié est-elle sans un sentiment vif & intime qui semble doubler pour ainsi dire notre existence, & nous faire vivre dans nos amis comme elle les fait vivre dans nous (a)? Quoiqu'il en soit, l'auteur discute cette question avec une exactitude & une clarté à la quelle il seroit difficile d'ajouter; il remonte jusqu'à la fameuse question de l'amour désintéressé de l'Etre suprême si vivement agitée entre Mrs. Fenelon & Bossuet. On diroit que c'est-là un écart qui éloigne l'auteur de son but &

(a) L'intérêt, dit notre auteur, pour être spirituel, n'en est pas moins intérêt; c'est même le plus noble & souvent le plus vif. Croit-on que l'amour le plus tendre & le plus désintéressé en apparence, ne fasse jamais de retour sur lui-même? Horace dit à une personne qu'il chérissoit :

*Ah! te meæ si partem animæ rapit
Maturior vis; quid moror alterâ?
Nec carus æquè nec superstes
Integer. Ille dies utramque
Ducat ruinam.*

Ce langage, qui devoit flatter si fort l'objet qu'Horace aimoit, étoit-il bien désintéressé? Non. Ce poëte vouloit dire qu'il aimoit mieux être tranquille dans les ombres de la mort, que triste & languissant sur la terre, après la perte de l'objet qui faisoit les délices de son ame. Or préférer une chose à une autre, c'est, je pense, marquer plus d'intérêt pour l'une que pour l'autre, ..

l'engage mal à propos dans des discussions théologiques ; mais il ne faut pas ignorer que les vérités les plus disparates & dont des objets sont placés à une distance infinie l'un de l'autre , sont liées par des anneaux sans nombre dont chacun est essentiel à l'indivisibilité de la chaîne. L'auteur dans toutes ces observations est toujours sage , ami de la Religion & de la vertu. S'il rapporte tout à l'amour-propre, il a soin de donner de cet amour une notion qui ne peut offenser la saine morale. " Quand l'amour de nous-même
 „ se tourne vers d'autres objets que vers
 „ Dieu, il ne mérite pas d'être appelé amour ;
 „ il est plus dangereux que la haine la plus
 „ cruelle. Brutus , qui avoit fait une profession particulière de sagesse , avoit cru
 „ ne pas se tromper en cherchant le bonheur dans la vertu ; mais comme il aimoit
 „ la vertu pour elle-même , au lieu qu'elle
 „ n'a rien d'aimable, d'utile ni de louable
 „ que par rapport à Dieu ; coupable d'une
 „ belle & spirituelle idolâtrie , il n'en fut
 „ pas moins grossièrement déçu , & il recon-
 „ nut son erreur en mourant , lorsqu'il s'é-
 „ cria : O vertu, je reconnois que tu n'es
 „ qu'un misérable fantôme ! &c. Mais quand
 „ l'amour de nous-même se tourne vers
 „ Dieu, il l'identifie, pour ainsi dire, avec
 „ l'amour divin, & devient par-là aussi utile
 „ que réglé & légitime „ .

L'amour-propre dans la vraie signification n'étant autre chose que l'amour invincible de notre bien-être, & notre bien-être ne

pouvant être séparé de nos devoirs envers Dieu, de l'espérance de l'immortalité & des biens futurs, il est évident que cet amour-propre est très-juste & très-raisonnable. L'amour de la vérité, de la justice, de la vertu, ont un rapport intime avec l'amour-propre. L'amour de la gloire y tient par des liens également sûrs: "Que veut dire ce penchant
 „ général des hommes à se tirer de l'oubli ?
 „ Pour moi je crois que c'est une image &
 „ un gage naturel de l'immortalité que Dieu
 „ nous promet, & c'est pour nous garantir
 „ en quelque façon sa parole, qu'il a inspiré
 „ ce desir à toute la nature pensante „. On voit par tout cela que l'auteur adoptant à quelques égards le système d'Helvétius, a eu grand soin de s'écarter de l'impiété & du matérialisme grossier de ce prétendu philosophe. Nous jugeons même qu'il traite l'amour-propre d'une manière plus sage & plus noble que Mr. de la Rochefoucault; mais nous ne prétendons néanmoins pas que son système soit absolument à l'abri de la judicieuse critique du traducteur de Sénèque que nous avons transcrite dans le Journal du 15 Juin, page 244.

En répondant à différentes objections, l'auteur répond aussi à des questions intéressantes que la matière fait naître & qu'il éclaircit toujours avec succès. Il se demande, par exemple, pourquoi les parens aiment plus les enfans qu'ils n'en sont aimés? Le fait est d'une évidence sensible, & a donné lieu au proverbe *amor descendit*, mais on s'est peu

appliqué à rendre raison de cette différence; on pourroit dire que l'ordre de la Providence qui veille à la conservation & à l'éducation des enfans, demandoit que cela fût ainsi; mais c'est-là plutôt la cause finale que la cause efficiente. Voici la réflexion de l'auteur. " L'amour des parens n'est plus vif
 „ que celui des enfans que par une raison
 „ plus forte d'intérêt. Les parens ont droit
 „ au respect, à la soumission, au secours,
 „ au travail, à la reconnoissance de leurs
 „ enfans; ils ressentent au milieu de leur
 „ famille le même plaisir qu'un Roi qui
 „ reçoit les hommages & les tributs de ses
 „ sujets. Les enfans éprouvent-ils une sen-
 „ sation aussi agréable de s'acquitter de leurs
 „ devoirs? Non. Ils aiment leurs parens,
 „ sans doute, mais la nécessité de l'obéissance
 „ diminue la vivacité de l'amour; la sou-
 „ mission est un joug, & chacun aime la
 „ liberté „

On trouve ensuite les signes de la véritable amitié, la nécessité & les avantages de l'amitié, matieres déjà souvent discutées. Le chapitre 6^e. traite des sujets de l'amitié, & présente des idées neuves, des observations bien faites, des réflexions parfaitement assorties à l'expérience. On y voit ce qu'il faut penser de l'amitié des grands, de l'amitié des personnes d'esprit, de l'amitié des femmes, de l'amitié des parens & des étrangers; l'auteur examine pourquoi les étrangers sont meilleurs amis que les parens, ce qui est généralement parlant très-vrai. " Outre la

„ jalousie & l'intérêt qui affectent plus parti-
 „ culièrement les parens, il est une autre
 „ raison de compter peu sur leur amitié,
 „ c'est le mépris que les défauts de notre jeu-
 „ nesse leur ont inspiré pour nous; ils ont
 „ été témoins de nos premières étourderies,
 „ ils ont conçu de nous des idées peu avan-
 „ tageuses, il est rare qu'ils les quittent.
 „ On ne se montre aux étrangers que dans
 „ l'âge mûr, l'âge où l'esprit & les talens se
 „ font connoître avec avantage; on a pour
 „ eux des égards que l'éducation & la ma-
 „ turité de l'esprit inspirent; on ne se laisse
 „ jamais appercevoir que du beau côté; il
 „ est impossible qu'ils ne nous aiment „

Les sept derniers chapitres contiennent les notions nécessaires pour choisir les amis, se les attacher, conserver leur affection & la regagner lorsque nous l'avons perdue. L'auteur entre dans le détail le plus ample pour éclairer ceux qui aspirent aux douceurs de l'amitié. Nous ne pouvons dissimuler qu'il se trouve dans son ouvrage des plagiats considérables; il transcrit souvent (a) sans citer le moins du monde les sources où il a puisé; mal épidémique de notre littérature qui en prépare la décadence, en affoiblissant le prix

(a) Par exemple, le portrait du fat, page 157, est copié de l'esprit de l'Encyclopédie, tome 3, page 5; celui de l'insolent est aussi copié presque mot à mot du tome 4, page 52 du même livre. Nous pourrions multiplier ces observations si l'auteur paroissoit le souhaiter.

de l'application & du travail. Néanmoins l'auteur a su faire une espece d'ensemble qui semble présenter un tout parfait. Il y a dans tout ce qu'il disserte par lui-même ou ce qu'il emprunte des autres, un mélange de lumiere & de sentiment qui faisant passer dans l'ame du lecteur l'enthousiasme de l'amitié, lui persuade qu'il est également dans l'ame de l'auteur; ses leçons ont l'air d'être le résultat de l'expérience, & donnent l'idée d'un homme qui a le cœur fait pour apprécier & pour goûter l'amitié :

Thesâ libans pectora juncta fide.



Théorie d'éducation, &c. &c. Par Mr. Gri-
vel. A Paris. 1775.

S E C O N D E X T R A I T.

LE second volume continue à traiter de l'éducation corporelle des enfans. Le frontispice représente la course, les combats des athletes, la natation, moïens que les anciens croïoient très-eflicaces pour fortifier le tempérament, & mettre le corps à l'abri d'un grand nombre d'infirmités. "Le mouvement est si nécessaire à l'homme, que la nature en a fait un de nos premiers besoins. Si elle donne aux enfans, dès l'âge le plus tendre, le desir de jouer, de courir & de s'ébattre; si elle leur inspire tant d'éloignement

ment pour le repos, tant de vivacité & de pétulance, c'est pour les porter au mouvement par l'attrait du plaisir. Le développement & l'extension de leurs membres, demandent qu'ils fassent un usage fréquent de leurs forces, qu'ils changent souvent de position & de postures, & que leurs muscles soient dans une agitation continuelle. L'exercice est donc un besoin pour l'homme de tous les âges. C'est un devoir auquel il ne peut se dérober sans nuire à son existence. Pour en sentir la nécessité par rapport à l'accomplissement régulier de toutes les fonctions de la vie, il ne faut qu'examiner avec attention la structure du corps humain. C'est un composé mécanique & hydraulique, un mélange de leviers & de ressorts, un assemblage merveilleux de tuyaux de différens diamètres, entrelacés & repliés sur eux-mêmes en mille manières, au travers desquels différens liquides doivent couler sans cesse pour leur donner divers ébranlemens que ces liquides en reçoivent à leur tour. Or, il est certain que l'exercice met en mouvement tous les muscles du corps, & donne des secousses répétées à toutes les autres parties, tant intérieures qu'extérieures. Par-là les fibres acquièrent une flexibilité qui en facilite les vibrations, & le sang subtilisé & comme broyé par la fréquente percussion de ces mêmes fibres, parcourt avec plus de vitesse les routes embarrassées d'une circulation qui doit le porter jusques dans les replis de ce labyrinthe des vaisseaux „

Après avoir apprécié les différens genres d'exercices, Mr. G. parle des maladies des enfans, & en particulier de la petite-vérole; il est partisan déclaré de l'inoculation, & paroît n'avoir jamais entendu d'objection sérieuse contre cette pratique, au moins n'en fait-il pas mention; pour y suppléer, nous renvoions à ce qui a été dit en différens endroits de ces Journaux. C'est par-là que finit la premiere partie de l'éducation. La seconde, qui regarde l'éducation du cœur, commence par des réflexions sur la force & les effets presqu'invincibles de l'habitude, sur la différence des caracteres & la maniere de les diriger tous vers le bien. L'article de la Religion est traité avec tout le soin & la dignité que le sujet demande. Le paradoxe de J. J. Rousseau est réfuté par des observations simples dont la vérité se rend sensible par l'expérience & le sentiment. " Qu'on dise aux enfans que Dieu a fait toutes choses; qu'il en est le souverain maître; qu'il voit tout, entend tout, connoît tout; qu'il nous aime tendrement, puisqu'il ne cesse de nous prodiguer les biens dont nous jouissons; qu'il récompense & comble de biens ceux qui lui obéissent; mais qu'il est juste & qu'il punit les méchans; je suis assuré que leur esprit ne trouvera rien en tout cela hors de leur portée. Ces vérités quoique sublimes, étant nécessaires au bonheur de l'homme, entrent avec une facilité merveilleuse dans tous les esprits, & se trouvent mêmes si analogues aux premieres notions
qui

qui se développent dans les plus simples, qu'il semble en les adoptant qu'ils ne font que s'en ressouvenir „

Mr. G. ne se contente pas de montrer la possibilité d'enseigner la Religion aux enfans, il en prouve encore la nécessité. L'idée du grand maître toujours présent, qui voit, entend & connoît tout, qui aime ou qui hait, qui punit ou qui récompense, est assurément très-propre à attacher à la vertu qui-conque jouit d'un rayon de raison, ne fût-il éclos que depuis quelques heures. “ Pour graver profondément dans l'ame de mon élève l'idée de la Divinité toujours présente, je voudrois lui en faire une compagnie réelle & assidue. . . . Si je voulois le retenir sur le penchant du vice, le frapper de honte ou de repentir d'une action qu'il auroit commise, au lieu de lui annoncer la présence de son pere, ou de telle autre personne qu'il craint le plus, je lui dirois tout d'un coup, en le regardant fixement : Malheureux ! tu fais le mal, & Dieu est là qui te regarde. Les enfans sont faciles à conduire lorsqu'on les prend par les sens ; je multiplierois donc autour d'eux les signes indicatifs de la présence divine, afin que se voiant sans cesse sous l'œil vigilant de l'Être suprême, ils n'osassent rien entreprendre qui pût lui déplaire „ (a).

(a) Autres réflexions sur ce sujet, 1. Janvier 1775, page 16. --- 15 Janvier 1775, page 91. --- 15 Mars 1775, page 395 & 400.

Notre auteur n'est pas du sentiment de ceux qui veulent affranchir les enfans de tout châtiment. L'esprit de philosophie & d'une meurtrière bienfaisance a étendu le système de l'impunité sur tous les âges ; il a travaillé à faire germer le vice dans les enfans, comme il s'est intéressé à l'autoriser & à le rassûrer dans les adultes *. Il ne faut pas accabler les enfans de punitions rigoureuses, mais il y a des cas où la sévérité est nécessaire, & c'est une cruauté de lui substituer alors une bonacité verbiageuse & méprisable. Les saintes Lettres l'ont enseigné ainsi (a), & les sages de tous les tems se font admirablement trouvés d'accord avec la pédagogie du St. Esprit. " L'opiniâtreté & le mensonge me paroissent si haïssables, que je voudrois punir ces deux vices dans les enfans avec la plus grande sévérité. On peut les corriger des autres défauts en employant des privations & des châtimens modérés suivant les caractères, & je ne conseillerois point d'y emploier les verges ; mais pour ceux-ci, non-seulement méprisables, mais choquans, mais irritans, je crois qu'on ne doit rien épargner pour les réprimer „

* Voyez le Journal du 1. Mai, page 12.

(a) *Qui parcit virgâ, odit filium. Prov. 13. --- Nôli subtrahere a puero disciplinam : si enim percusseris eum virgâ non morietur. Tu virgâ percuties eum, & animam ejus de inferno liberabis. Prov. 23. --- Virga atque correptio tribuit sapientiam : puer autem, qui dimittitur voluntati suæ, confundit matrem suam. Prov. 29.*

S'il faut éviter à l'égard des enfans un excès de bonté, il n'est pas moins dangereux de donner dans l'excès contraire. Les châtimens serviles doivent être rares; si l'indocilité les rend indispensables, ils doivent disparôître dès que des moïens plus doux peuvent en prendre la place avec quelque espérance de succès. En général " les coups ne sont bons qu'à faire des fots, des ames basses & rampantes, aussi dénuées d'énergie que de courage, & incapables d'agir virilement après avoir perdu leur ressort & leur vivacité. Aussi ce traitement m'a-t-il toujours paru contraire aux desseins d'un pere sage, qui cherchant à faire pratiquer à ses enfans les devoirs de citoïen & d'honnête homme, doit sur-tout les leur faire embrasser par choix & par inclination. Il ne sauroit donc se servir trop sobrement de ce remede, qui pouvant être bon, employé pour de bonnes raisons, causera les accidens les plus fâcheux, dès qu'il le fera mal-à-propos „

L'éducation de l'esprit comprend le reste du second tome & le troisieme tout entier. C'est la partie de l'ouvrage où l'auteur s'est donné le plus d'effor, à raison peut-être des matériaux qu'il a trouvés sous sa main, & qui peuvent former de très-grands volumes; c'est peut-être par cet excès d'abondance que Mr. Grivel semble avoir perdu quelquefois la justesse & la solidité qu'il met dans la plupart de ses réflexions. Croiroit-on, par exemple, qu'il réproûve l'usage d'apprendre par cœur comme inutile à l'augmen-

tation & à la perfection de la mémoire ? Il prétend que la mémoire en général se cultive mieux & plus aisément par une lecture attentive & par les entretiens, qu'en apprenant par cœur. Assertion qui paroîtra d'un faux sensible à tout homme qui a employé sa mémoire à déclamer des discours, ou à réciter par cœur des passages de quelque étendue ; un tel homme sent sa mémoire s'affoiblir ou se fortifier à mesure qu'il apprend par cœur ou qu'il néglige ce travail. Le seul moïen de justifier un peu le paradoxe de Mr. G., c'est de dire, qu'il ne parle que de la mémoire ou du souvenir des choses, & non pas des paroles, de l'ordre des mots, &c. Il pourroit se faire qu'après une lecture réfléchie on se souvînt mieux de ce qu'on a lû que si on l'avoit appris par cœur ; mais pourra-t-on le réciter mot à mot ? Si cependant on veut rendre compte d'un poëme ou d'une piece d'éloquence, il faut que la mémoire soit exacte à ce point, & elle n'acquiert cette exactitude que par l'exercice. Tout se fortifie par l'usage, toutes les facultés de l'homme se renforcent par le fréquent emploi qu'on en fait ; pourquoi la seule mémoire seroit-elle exceptée ? Les erreurs de Mr. G. sur cette matiere démontrent qu'il n'a jamais appris beaucoup par cœur.

Il y a dans cette partie de l'ouvrage beaucoup d'autres idées systématiques, que les parens & instituteurs prudens ne se hâteront pas de réaliser sur les enfans. Il y a aussi

des moïens d'éducation un peu difficiles & un peu coûteux , tels que les voïages en Amérique, sur les côtes d'Afrique, à la Chine, &c. que tout le monde n'adoptera pas avec un goût égal. La réputation acquise par l'auteur dans les bonnes choses inférées dans cet ouvrage, a manqué de faire naufrage dans le voïage à la Chine, où il a vû des choses merveilleuses, telles que les romans des Amadis nous racontent des palais enchantés de leurs belles Dames. Le gouvernement de la Chine a paru à Mr. G. finon le *meilleur gouvernement possible*, au moins le meilleur qui existe; ce que les hommes impartiaux & bien instruits ont justement appelé un *gouvernement à coup de bâton*, est appelé ici *gouvernement paternel*. On voit que sans être philosophe à la mode, Mr. G. a un peu trop lû ces Messieurs, & ce n'est pas ce qui a rehaussé le prix de son ouvrage, où l'on remarque d'ailleurs un peu de confusion, de verbiage, des plagiats un peu trop longs & trop fréquens; quelquefois un peu de raffinement & des phrases à prétentions en contraste avec un ton généralement simple & modeste; quelquefois un peu d'inconséquence, & si l'on veut d'imprudence dans un zèle d'ailleurs très-estimable pour la vertu. Le frontispice du premier tome représente Ulysse lié au mât du vaisseau pour ne rien accorder à des Syrenes lascives & pétulantes qui l'agacent & le provoquent avec tout l'art possible. On ne peut donner

aux enfans l'explication de cette figure sans leur barbouiller l'imagination & sans pécher contre la première règle de l'éducation :

Hor. a. p. *Vertat ab obscenis jam tum sermonibus aurem.*



Catalogue raisonné de la collection de livres de Mr. Pierre-Antoine Crevenna, négociant à Amsterdam. 1775. 5 vol. in-4°. très-belle édition.

Nous avons déjà annoncé la magnifique impression du catalogue de la bibliothèque de Mr. Pierre-Antoine Crevenna, négociant à Amsterdam, & nous nous sommes arrêtés avec plaisir sur l'endroit de sa préface où l'auteur expose les sentimens dont il est animé. Ce sont ceux d'un homme sage & chrétien, fortement ennemi de cette fautive philosophie qui en sapant les fondemens de la Religion, laisse l'homme en proie à toutes ses passions & ne cherche qu'à anéantir le seul frein qui puisse le retenir pour son bonheur & celui de la société.

Mais aujourd'hui Mr. Crevenna a bien voulu nous mettre à même de donner de sa bibliothèque un détail plus circonstancié par le présent qu'il nous a fait de son beau catalogue ; nous tâcherons de donner une idée des richesses littéraires qu'il possède. La distribution du catalogue est simple & naturelle. Le premier volume est destiné à la

théologie & tout ce qui y a rapport. Le second à la jurisprudence, la philosophie, l'histoire naturelle, la médecine & les arts. Le troisième & le quatrième comprennent la classe des belles-lettres avec ses différentes branches. Enfin le cinquième a pour objet l'histoire prise dans le sens le plus général. Cela sera bientôt suivi d'un dernier volume qui offrira un index général des auteurs & des catalogues de différentes collections dont les articles sont dispersés dans la totalité du catalogue : c'est-à-dire, ceux des *Vartorum*, des *ad usum Delphini*, de la *Collana*, des éditions citées dans le *Vocabulaire de la Crusca*. Enfin ceux des éditions des plus célèbres Imprimeurs, savoir : des *Aldes*, des *Giunti*, des *Etiennes*, des *Gryphes*, des *Elzevirs*, de *Comino* & de *Baskerville*.

Il ne faut cependant pas s'imaginer que l'intention de Mr. Crevenna ait été de compléter toutes ces parties ; il prévient lui-même là-dessus ses lecteurs. La théologie, le droit, la philosophie, la médecine, l'histoire, formeroient chacune en particulier une vaste bibliothèque. Mais son goût pour les livres rares ou singuliers & les belles éditions le portoit à saisir toutes les occasions qui se présentent d'en acquérir, de sorte que ces classes sans être complètes, sont pourvues de morceaux très-intéressans.

Il n'en est pas de même de la classe des belles-lettres, & de celle de l'histoire naturelle, pour les quelles il semble avoir eu une prédilection marqué. Il faut parcourir le catalogue

talogue même pour apprécier les soins & la dépense que cet amateur éclairé a consacré à l'acquisition de tout ce qu'il possède dans ces parties.

Les bornes de notre Journal ne nous permettent pas d'indiquer tout ce que cette riche bibliothèque contient de très-estimable : nous choisirons dans le grand nombre les ouvrages ou les éditions qui nous ont paru mériter une attention particulière par leur extrême rareté.

Biblia in lingua italiana 1471, *senza luogo, ne nome di stampatore. fol. 2 vol.* L'auteur prouve contre le sentiment de plusieurs savans que cette version n'est pas celle de Malermi, qui a été imprimée la même année par Vindelin de Spire.

Biblia en lengua espanola &c. Ferrara, 1553. fol. Edition fameuse & très-rare, p. 21 & seq. Ce catalogue en présente deux exemplaires dont la singularité est que quoiqu'ils soient tous deux très-complets & exactement de la même édition, il y a dans le texte de l'un une lacune au fol. 48 verso, qui se trouve remplie dans l'autre sans qu'on apperçoive aucune différence dans le caractère, &c.

Historia sancti Johannis Evangelistæ &c. fol. p. 31.
Spiegel der menscheliche Behoudenisse, petit in-fol. p. 35. fs.

Missale mixtum, dictum Mozarabes. Toleti, P. Hagenbach, 1500. fol. p. 47. f.

Breviarium secundum regulas B. Hysidori. Ib. ap. eund. 1502. fol. p. 48.

S. Cecilii Cypriani Epistolæ. Romæ C. Sweinheim & A. Panartz 1471. fol. p. 57. f.

Eædem. Venet. Vindelinus de Spira, 1471. fol. p. 60.

D. Hieronymi opus Epistolarum. Romæ, C. Sweinheim & A. Panartz, 1470. fol. 2 vol. p. 65. Le Card. Quirini a reconnu que cette édition est la même que celle qui porte la date de 1468.

Opera D. Laurentii Justiniani Brixia, Angelus Britannicus, 1506. fol. 2. vol. p. 74.

Vocabolario delle Opere di S. Caterina. Sans titre 4^o. p. 98. C'est une satyre très-mordante de Girolamo Gigli contre les compilateurs du Vocabulaire de la Crusca, dont l'édition fut arrêtée & défendue très-rigoureusement. Les exemplaires qui ont échappés, finissent avec la page 320 & sont d'une grande rareté & sans prix.

Second volume.

Statuta Ordinis Cartusienfis a Domno Guigone, Priore Cartusia, edita Basil. Jo. Amerbachius, 1510. fol. p. 3. & s.

Teatro Jesuitico &c. &c. Escribiale el Dr. Francisco de la Piedad &c. en Coimbra, por Guill. Cendrat, 1654. p. 4. On a attribué cette sanglante satyre contre les Jésuites, & qui est un livre des plus rares qui existent*, à Ildefonse de St. Thomas, Religieux Dominicain, depuis Evêque de Malaga, qui s'en est défendu dans sa *Querimonia catholica*. Nous voyons par l'article suivant que la *Querimonia* de l'Evêque de Malaga n'a paru qu'en 1686 à Madrid, in-12^o, 32 ans après l'impression du *Teatro*. Mais ce qui nous paroît plus singulier, c'est qu'il y impute ce fameux ouvrage à Pierre Jurieu, qui étant né le 24 Décemb. 1637, ne pouvoit guere être en état à 17 ans de le composer dans une langue qui lui étoit tout-à-fait étrangere.

De nominibus propriis Pandectarum, cum Ant. Augustini notis. Tarracone, 1579. p. 9.

Platonis opera ex nova Jo. Serarii interpretatione, gr. & lat. excud. H. Stephanus, 1578. fol. 2 vol. p. 21 & s.

Decor Puellarum (Venetiis) per Nic. Jenson, 1461. 4^o. p. 61 & s. Longue dissertation sur ce précieux volume, pour prouver que la date n'en est pas fautive.

De naturali vinorum historia &c. L. VII. Andreae Baccii, Romæ, 1596. p. 210. & s.

* Peu de tems après l'impression ce livre étoit déjà si rare, que Mr. de Pont-Château (auteur des deux premiers volumes de la morale pratique, attribuées à Mr. Arnaud) fit exprès, & même à pied, un voyage en Espagne, pour en avoir un exemplaire.

Libro di Giuochò di Scacchi &c. (di Frate Jacopo de Cessole) Firenze, Ant Hieromini, 1493. 4°. p. 236.

Nous reviendrons encore l'ordinaire prochain sur cette précieuse bibliothèque.



La tonotechnie, ou l'art de noter les cylindres & tout ce qui est susceptible de notage dans les instrumens de concerts mécaniques. Ouvrage nouveau, par le Pere Engramelle, Religieux Augustin de la Reine Marguerite; avec cette épigraphe :

*. . . ego, cur acquirere pauca
Si possum, invidear?*

Horat.

A Paris, chez P. M. de Laguerre, Libraire-Imprimeur, rue de la vieille Draperie. in-8°.

L'Objet de cet ouvrage est de faire exécuter par des machines une ou plusieurs pièces de musique avec une précision & une justesse à la quelle le meilleur musicien n'est pas toujours sûr d'atteindre. Les principes de l'auteur sur le notage peuvent s'appliquer indistinctement à tous les instrumens à cylindres; il n'en fait pas l'application lui-même à tous; mais en se bornant à la sérénade, il indique ce que l'on peut faire dans les autres instrumens. " Le notage des cylindres, dit-il, a toujours été jusqu'ici une

„ espece de mystere révélé à peu de per-
 „ nes; il en est même peu de ceux qui en
 „ font leur état, qui le possèdent dans toute
 „ son étendue; ce qu'ils en savent, ils le
 „ cachent avec soin; & si cet art très-inté-
 „ ressant a fait jusqu'à présent si peu de pro-
 „ grès, c'est qu'il a été ignoré des artistes,
 „ & que pour s'en procurer la connoissan-
 „ ce, on a toujours été arrêté par des diffi-
 „ cultés rebutantes; je ne suis moi-même
 „ venu à bout de me faire des principes
 „ étendus qu'à force de réflexions & de tra-
 „ vaux, qui auroient pû rebûter par les dif-
 „ ficultés que j'ai eu à surmonter. Comme
 „ je n'ai obligation à personne des connois-
 „ sances que j'ai acquises sur cette matiere,
 „ je me crois dispensé de tenir un secret
 „ que je n'ai jamais été dans le cas de pro-
 „ mettre; ce seroit, au contraire, de ma
 „ part, priver la société d'une connoissance
 „ dont elle peut tirer la plus grande uti-
 „ lité „

Le travail de l'auteur peut être en effet
 utile; il y a des musiciens qui ne seront
 pas fâchés de savoir noter des cylindres, quand
 ce ne seroit que pour noter quelques-unes
 de leurs compositions avec la perfection qu'ils
 desirerent & qu'ils ne trouvent pas toujours;
 les instructions du P. Engramelle leur feront
 plaisir. “ Tout étant mesuré dans la musique
 „ avec précision & justesse, & n'ayant d'a-
 „ grément que par ses effets, il faut que le
 „ notage exprime tous ces effets dans le plus
 „ haut degré de perfection, sans jamais s'é-
 carter

„ carter de cette justesse & de cette précision,
 „ fans quoi il seroit faux & choquant. Les
 „ effets dépendront essenciellement du goût
 „ d'un noteur ; au lieu que la justesse & la
 „ précision résulteront de mes principes ré-
 „ duits en pratique, lorsqu'on les possédera
 „ bien. . . . Aussi le notage, tel que je l'en-
 „ seignerai, n'est autre chose que la maniere
 „ aisée de calculer la musique, d'en mesurer
 „ les notes par des chiffres, de diviser la cir-
 „ conférence des cylindres en autant de par-
 „ ties égales, dont on peut avoir besoin pour
 „ appliquer dessus les clous à des distances
 „ précises & régulières, & les y disposer de
 „ façon à faire exécuter avec goût & préci-
 „ sion les piéces de musique qu'on veut faire
 „ jouer par ces machines.



A Près avoir essuié la mauvaise humeur
 des partisans & admirateurs des pré-
 tendues lettres de Ganganelli, nous ne pou-
 vons que nous réjouir d'être enfin justifiés
 au jugement de toute l'Europe littéraire. Le
 Journal encyclopédique de Venise vient de
 déclarer que dans toute l'Italie on n'a pas
 la moindre idée de ces lettres, qu'on n'en
 soupçonnoit pas même l'existence & que ja-
 mais admiration n'a été plus grande que
 celle des Italiens & des Romains en parti-
 culier, lorsqu'ils ont appris que Mr. C. pré-
 tendoit être le dépositaire d'un trésor in-
 connu dans le país qui auroit dû le voir

naître & en jouir le premier. L'auteur de l'Année littéraire, les auteurs du Journal des savans &c., démontrent également la supposition de ces lettres; mais sans nous flatter excessivement, nous pouvons ressentir une certaine satisfaction, de voir que si nous avons été les premiers à nous élever d'une manière décidée contre l'imposture, nous avons été & sommes encore les seuls qui aïons développé les preuves de la supposition dans toute l'étendue & la force que la chose comportoit. Les raisons des autres Journalistes qui ont combattu l'authenticité de ces lettres, ne font qu'une très-petite partie de celles que nous avons établies (a), & ces raisons ont néanmoins paru suffisantes aux auteurs de ces journaux pour décider la supposition. Pourquoi donc une certaine *société de gens de lettres* annonce-t-elle que nos raisons font l'effet de l'*aveuglement* & de l'*esprit de parti*; tandis que cette même *société de gens de lettres* se déclare pour la supposition en vertu du plus petit nombre de nos raisons & même en vertu des plus foibles? L'*esprit de parti* rejette les bonnes raisons & en adopte de mauvaises: nous n'avons rien fait de cela, puisque nos raisons font les mêmes que celles qui établissent le jugement de la *société de gens de lettres*. A quoi donc bon ces sarcasmes

(a) Voyez les Journ. du 15. Avril, p. 570. --- 15. Mai, p. 85. --- 1. Juin, p. 175.

& ces dénominations pédantesques , finon pour faire voir de plus en plus au public de quel côté est réellement l'*aveuglement* & l'*esprit de parti* (a).

Nous finirons cette petite digression par le jugement que les auteurs du Journal des savans portent de ces lettres dépouillées du nom & de la célébrité de Ganganelli , jugement parfaitement conforme à ce que nous avons dit le 1. Juin , p. 177. “ Celles
 „ de ces lettres où l'auteur paroît avoir vou-
 „ lu montrer des connoissances , disent-ils ,
 „ sont très-superficielles pour le fond ; les
 „ détails en sont médiocrement piquans ; le
 „ stile n'en est ni brillant ni pur ; on y trouve
 „ des fautes nombreuses & fortes contre la
 „ langue. On a pourtant excessivement van-
 „ té ces lettres à tous égards , parce qu'on
 „ les croïoit de Ganganelli. C'est le cas de
 „ dire avec l'auteur de la Métromanie :

„ Voilà de vos arrêts , Messieurs les gens de
 „ L'ouvrage est peu de chose , & le seul nom
 goût!
 fait tout,

(a) Voyez le Journ. du 15. Janvier 1776.



Un agriculteur des environs de Nurenberg assez riche & assez zelé pour employer annuellement des sommes considérables à découvrir à force d'expériences les secrets de la nature, délivre ses plantes de l'insecte très-nuisible que nous appellons puce de terre, par le moïen suivant. Il prend de la poussiere ordinaire passée au tamis, & tous les jours il en saupoudre les plantes de bon matin avant que l'ardeur du soleil ait séché la rosée. Cette précaution est sur-tout nécessaire dans les tems de pluie où les insectes sont plus voraces : cet économe juge que l'histoire naturelle des insectes, dans laquelle il est très-versé, seroit très-utile aux cultivateurs. La classe agricole est bien loin encore de pareilles connoissances.

Le Roi de Prusse informé que l'on avoit trouvé le secret de lier & de durcir le sable de maniere à pouvoir en construire des colonnes & des statues, a chargé la Société roïale des Sciences de proposer un prix de 60 Fréderics d'or, en faveur de quiconque démontreroit clairement dans un traité la méthode de convertir le sable en pierre, & en donneroit une preuve. Les mémoires & essais sur ce sujet doivent être envoyés avant le 1. Mars 1777, au Conseiller-privé Formey, Secetaire de la Société roïale, la quelle tiendra alors une assemblée publique & adjudgera le prix le 24 Janvier 1778.

Le Feu est le mot de la dernière
Enigme.

E N I G M E.

JE suis une production
Où l'art fait briller la nature,
Si fier de mon extraction
Que je ne souffre aucune injure ;
Aussi je n'en saurois souffrir
Sans être réduit à périr.
Juges par-là de ma délicatesse.
Cependant quoique je sois tel,
Presque par-tout à l'envi l'on s'empresse
A me dresser chaque jour un autel.
Mon origine est noble & pure ;
Je change de couleur, sans changer de nature ;
Et comme je touche le cœur,
Par le soin que je prends d'offrir ce qui peut plaire,
Chacun si fort me considère
Qu'il gronde en se plaignant, s'il m'arrive malheur.
On fait encore plus, on me flatte, on me touche,
Et je me fais si bien priser,
Qu'il n'est point de si belle bouche,
Qui quelquefois ne cherche à me baiser.

☞ Quelques-uns de nos lecteurs ne lisent que la partie littéraire du Journal, & croient que les nouvelles politiques n'ont rien qui puissent les intéresser ; mais souvent nous sommes obligés de mêler des observations littéraires aux nouvelles du tems parce qu'elles ont pour objet quelque événement ou quelque écrit qui entre dans la classe des nouvelles par l'impression actuelle qu'il fait sur le public. Nous les avertissons donc de parcourir au moins des yeux la partie politique, s'ils veulent être instruits de tout ce qui peut satisfaire leur goût.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 23. Mai.) Les Persans se sont enfin emparés de Bassora ; on dit même que toute l'Arabie est en leur puissance, & que le Mouffelim du Kurdistan est devenu le plus ferme appui du Régent de Perse ; ce qu'il y a de singulier, c'est que le gouvernement ne paroît faire aucun effort pour réparer ces pertes. Il cherche au contraire à les dissimuler au peuple, parée qu'il craint de l'alarmer, & de le porter à la révolte. Pour donner une idée de la politique de cette Cour & de sa conduite à l'égard des troubles qui agitent aujourd'hui les frontières de la Perse, il est nécessaire de rappeler quelques unes des circonstances qui les ont occasionnés.

Omar Pacha de Bagdad s'étoit choisi, à l'exemple de ses prédécesseurs, un Kiaya qui devoit lui succéder. Ce droit de succession n'étoit point, au moien de cet usage, à la disposition du gouvernement ; il vouloit l'annéantir. La dispute survenue entre Omar & le Régent de Perse lui parut un moien propre à exécuter ce projet. Il blâma Omar & résolut de s'en défaire ; pour cet effet il envoya Spinaczi avec ordre d'apporter au Sérail la tête d'Omar & ses richesses immen-

ses. Le gouvernement de Bagdad devoit être la récompense de Spinaczi. Celui-ci part; mais Omar, prévenu de l'objet de sa mission, prend la fuite & emporte avec lui son argent & ses effets les plus précieux. Cependant il est poursuivi, atteint & sacrifié. Spinaczi prend possession du gouvernement; les richesses d'Omar lui avoient échappé, il étoit avare. Il crut se dédommager de cette perte par des exactions fordides & cruelles qui révolterent les peuples de son gouvernement; ces peuples craignoient encore que la Porte, qui s'étoit emparé du droit de nommer leurs Gouverneurs, ne les changeât chaque année, selon l'usage, & qu'ainsi chaque année, ils ne fussent les victimes de l'avarice de leurs Pachas. Ils ont en conséquence secoué le joug, ils ont livré Bassora aux Persans, ils ont chassé Spinaczi, & ils ont nommé pour les gouverner Abdoulla, Kiaya d'Omar.

Depuis quelque tems l'on n'a rien appris touchant les affaires de la Crimée, si ce n'est que l'Officier, qui commande les Russes à la pointe orientale de la presqu'île, est parvenu à se concilier les Tartares du voisinage, & à maintenir avec eux une intelligence réciproque. Les troupes de cette nation, qui, en vertu du dernier traité, occupent dans ce district les forteresses de Kertsch & de Jénicale, travaillent à la construction d'une troisième entre ces deux places. La navigation de la Russie va aussi commencer à s'établir dans ce pays; mais, comme

me les tempêtes & les vents , qui regnent souvent sur la mer-noire , en rendent le passage très-dangereux , cette Puissance fait construire plusieurs frégates légères , pour être employées dans ces eaux. Une frégate russe de 36 canons , construite dans la mer d'Asoph , qui étoit venue à Constantinople , & qui en est partie l'hiver dernier , a péri sur les côtes de l'Abaza (dans la Romanie). Vingt hommes y ont été faits esclaves , quarante se sont noyés , & un nombre égal s'est sauvé avec la chaloupe à Kertsch.

Mr. de Weiler , Ambassadeur de la République de Hollande , a succombé le 8 de ce mois à la longue & accablante maladie , dont il étoit attaqué. Mr. Tor , Secrétaire de Légation de LL. HH. Puissances , restera chargé des affaires de la République jusqu'à la nomination d'un nouvel Ambassadeur.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 1. Juin.) Il y a aujourd'hui plusieurs variations dans la manière dont on parle de la mort de la Grande-Duchesse ; il paroît qu'elle n'est pas morte après avoir mis au monde un Prince mort , comme quelques avis l'ont porté , puisqu'on assure qu'à l'ouverture du cadavre on a reconnu qu'il étoit impossible que cette Princesse se délivrât de son fruit , & qu'elle devoit absolument succomber à cet accouchement ---- Il y a un mariage sur le tapis entre le Grand-Duc & la Princesse Sophie-Do-

rothée-Auguste-Louise, fille aînée du Prince Frédéric-Eugene de Wurtemberg-Stuttgart, frere du Duc regnant, & Général au service de S. M. Prussienne, qui est grand-oncle de cette jeune Princesse, par sa sœur, Madame la Margrave de Schwedt. On trouve même dans quelques lettres, qu'il est déjà arrivé à Montbéliard un ecclésiastique, pour instruire S. A. S. dans la religion grecque. On avoit dit auparavant, qu'elle épouseroit le Prince héréditaire de Hesse-Darmstadt, beau-frere du Grand-Duc, & que déjà l'on travailloit à Paris à des habits magnifiques pour la cérémonie de leur mariage.

Le Feld-Maréchal Comte de Romanzow est arrivé le 27 Mai à Czarsko-Zelo, & a été reçu par l'Impératrice & toute la Cour avec les marques de la plus haute considération. Sa Maj. Imp. l'a décoré, en présence du Prince Henri de Prusse, des marques de l'Ordre de l'Aigle-Noir, que S. A. R. lui avoit apportées de la part du Roi, son frere. On assure que le Feld-Maréchal Comte Czagar Czernicheff a aussi été mandé en Cour, pour être de nouveau chargé du département de la guerre, dont le Général Prince Potemkin s'est démis. --- Le voyage du Grand-Duc pour Berlin paroïssoit absolument décidé, lorsque tout-à-coup on a paru renoncer à ce dessein. Cependant on croit toujours que S. A. viagera, quoiqu'on varie sur le terme de son voyage. Le Prince

Henri continue à séjourner ici & à jouir de tous les égards dûs à son rang.

On assure que S. M. a remis au Grand-Seigneur le droit de Souveraineté relativement aux objets qui peuvent intéresser la religion des habitans de la Crimée ; les Tartares avoient sollicité cet arrangement qui a été fait sous la condition que les négocians russes jouiroient de la liberté de commercer dans tous les Etats du Grand-Seigneur, & sous la réserve que S. M. l'Impératrice de Russie conserveroit les forts & forteresses de cette péninsule.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 15 Juin.*) Le 2 de ce mois on célébra avec beaucoup de magnificence à Wilanow, maison de plaisance du Prince Palatin de Russie, le mariage du Comte Stanislas Potocki, frère du Grand-Notaire de Lithuanie, avec la Princesse Alexandrine Lubomirski, seconde fille du Prince Grand-Maréchal de la Couronne.

La restitution de Casimir s'est faite le 9 de ce mois. Mrs. Kluszewski, Castellan de Biecz, & Tlubicki, Lieutenant-Colonel du corps d'artillerie, Commissaires polonois, se rendirent à la maison de ville de Casimir, & prirent possession de la place avec toutes les solemnités d'usage, au nom de S. M. & de la République, après que les habitans eurent été déliés du serment de fidélité qu'ils avoient prêté à l'Impératrice-Reine. La garnison au-

trichienne se retira le jour suivant. Les Ingénieurs respectifs ont dû partir d'abord après pour aller continuer la démarcation. Cette restitution est non-seulement d'un grand avantage pour la Pologne en général, en arrondissant le territoire de Cracovie, & délivrant les habitans de cette capitale des entraves d'un commerce trop resserré; mais elle l'est encore en particulier pour le Roi, dont les revenus avoient souffert une grande diminution par la perte d'une place qui appartient à son domaine, & où son situées des économies roïales très-considérables. Vû l'amitié qui regne entre S. M. & les deux Cours impériales, ainsi que la bonne foi que celle de Vienne apporte à l'ouvrage de la démarcation, l'on se flatte que l'exemple de cette restitution ne fera pas unique dans son espece.

Pour empêcher la désertion dans la légion de Massalski, le Prince Evêque de Wilna a adressé à tous les Curés de son diocèse une lettre-circulaire dont voici la traduction.

La République a jugé à propos d'accorder aux Princes de notre maison le droit héréditaire d'entretenir un régiment. Notre desir particulier est que ce corps de troupes devienne autant qu'il est possible utile à la République. Rien ne s'opposeroit davantage à cette utilité que la désertion. Voulant par conséquent parer à cet inconyenient, nous mandons à tous les Curés de notre diocèse sans exception, d'employer tous leurs soins, tant par eux-mêmes que par le ministère de leurs paroissiens, pour arrêter les déserteurs du dit régiment qui pourroient se trouver dans les limites de leurs paroisses respectives; & nous leur enjoignons de les envoyer incessamment par les Maires ou Métayers aux caserns

établies près de cette Capitale, dans le fauxbourg nommé Zakrecie, où le Commandant du régiment payera, pour chaque déserteur arrêté & reconduit comme ci-dessus, un ducat, & restituera les frais du voyage. Au reste, l'on assure Mrs. les Curés que ces déserteurs ne seront jamais punis de mort.

Un détachement de cette légion étoit venu faire des recrues dans un village qui relève de Mr. Eydziatowicz, Porte-Enseigne du Palatinat de Smolensk. Cette soldatesque s'y étant portée à des excès au mépris du Seigneur de l'endroit, en décampa pour aller s'établir ailleurs. Celui-ci indigné d'un tel procédé, rassembla ses gens, poursuivit les enrôleurs, & reprit sur eux les recrues qu'ils ne devoient qu'à la ruse & à la violence. Le Chef de ce corps, trompé par de faux avis & mal informé de ce qui s'étoit passé, envoya un détachement plus nombreux qui fit prisonnier Mr. Eydziatowicz, & l'amena ici. On s'apperçut, mais trop tard, de l'irrégularité d'une telle conduite à l'égard d'un Citoyen de marque qui devoit être le premier à se plaindre des excès commis sur ses terres, & qui auroit dû être écouté : aussi s'empressa-t-on de lui rendre la liberté qu'il accepta ; mais il dédaigna toutes les offres qu'on lui fit en vûe de le calmer, & se refusa à toute espece d'accommodement : telle est la scene du jour dont on est curieux de voir le dénouement.

L'on s'étoit alarmé en dernier lieu au sujet d'une caisse de porcelaine de Saxe, venant de Lubeck, & destinée pour Dantzic, qui avoit été arrêtée par les commis de la douane

ne prussienne : l'on avoit supposé que ces officiers n'avoient pas fait une pareille démarche sans ordre , & l'on avoit conclu que dorénavant le commerce de Dantzic alloit être soumis à des entraves plus grandes que jamais , puisque l'on ne permettoit plus le passage vers cette ville de toutes les marchandises réputées de contrebande dans les Etats de S. M. Prussienne , telles que la porcelaine , le sel , le tabac , le sucre , &c. Mais l'on s'est trompé : le Roi , qui déjà en d'autres occasions a témoigné ne pas toujours approuver la conduite de ses employés , l'a encore fait dans le cas présent. Le propriétaire de la porcelaine lui ayant porté directement ses plaintes , S. M. a déclaré , “ que
„ son intention n'étoit point que la douane
„ sur le Fahrwasser arrêtât aucunes marchan-
„ dises destinées pour la ville , des quelles les
„ droits auroient été dûement payés „. En conséquence la caisse a été rendue , & les commis ont été réprimandés.

Mr. Krosnowski a enfin gagné le procès qu'il poursuivoit contre le jeune Mikorski , ravisseur de sa fille âgée de onze ans , comme nous l'avons dit en son tems. La sentence rendue à ce sujet par le Tribunal du Grand-Maréchal de la Couronne , condamne le sieur Mikorski aux dommages & intérêts , ainsi qu'à une amende considérable , & à trois mois de prison dans la tour. La jeune Demoiselle , dont il croïoit jouir comme épouse , a été retirée de ses mains , & mariée sur le champ à un autre Gentilhomme plus digne

de sa main. La sentence laissée en outre à Mr. Krosnowski, insulté par ce rapt, le droit de poursuivre encore le ravisseur par devant les autres Tribunaux. L'Evêque qui avoit enjoint aux Religieuses de laisser fortir la jeune Demoiselle, s'est pleinement justifié sur la persuasion où il étoit que la lettre qui lui fut présentée dans le tems, étoit du pere, & le sieur Mikorski a déclaré sous serment que les Religieuses ignoroient que l'écriture en étoit contrefaite.

On vient de procéder juridiquement à la vérification des miracles de sainte Jolenty, connue en Allemagne sous le nom de sainte Hélène. On assure que le Clergé & la Commission envoyée pour cet effet par le Prince Primat, n'a pu se refuser à l'évidence des prodiges opérés par cette Bienheureuse lithuanienne, & qu'en conséquence cette Commission va envoyer à Rome le procès-verbal de vérification. Cette Sainte étoit fille de Beli IV, Roi de Hongrie, & de Marie Laccaris, fille d'un des Empereurs Grecs d'Orient; Ste. Cunégonde, femme de Boleslas le Pudique, étoit sa sœur. Elle fut mariée à Boleslas le Sage, Duc de Kalisch, qui mourut en 1276, & dont elle eut trois filles. Elle fonda le couvent des Religieuses de Ste. Claire à Gnesne, où elle se retira avec sa sœur Cunégonde.

Les Jésuites de la Pologne prussienne sont encore dans l'état où ils étoient avant l'Edit du Roi qui dissout la Société conservée chez lui; on dit même que l'extinction ne s'est

opérée qu'à Sagan. Des contre-ordres, dont on ignore le motif, ont empêché la publication ultérieure du Bref extincitif.

E S P A G N E.

MADRID (le 12 Juin.) Le motif des préparatifs d'un voiage, que depuis quelque tems l'on voïoit faire dans les appartemens de l'Infant Dom Louis, Frere de S. M. Catholique, n'est plus un mystere. Les lettres de Madrid nous apprennent, que ce Prince va épouser, vers la fin du mois prochain, Dona Marie-Thérese de Vallabriga-Rofas, âgée de 18 ans, fille d'un capitaine de cavalerie, & sœur du Comte de Torrafeca, Marquis de la Compuesta. Cette Demoiselle, douée des qualités les plus aimables, les doit en partie aux talens supérieurs de la Marquise de St. Léonard, sa tante, qui l'a élevée avec tout le soin possible. Quoique l'Infant Dom Louis ait ainsi lieu de se promettre tout le bonheur domestique, auquel un particulier peut borner ses desirs, il se voit déchu, ainsi que la postérité à naître de cette alliance, de tout droit à la Couronne, en vertu des articles XI & XII de la Pragmatic-Sanction, rendue le 17 Mars dernier, au fujet des mariages : ils portent, " que dans le cas extraordinaire, où il ne
 „ seroit pas convenable d'empêcher une al-
 „ liance entre des personnes de naissance
 „ inégale, le Roi se réserve & à ses Suc-
 „ cesseurs le droit de consentir aux maria-
 „ ges

„ ges de ceux , qui sont obligés de deman-
„ der l'agrément roïal ; mais que dans tel
„ cas les dispositions de la *Pragmatique-Sanc-*
„ *tion* devoient être strictement observées ;
„ savoir , que celui ou celle , qui contracte-
„ roit un tel mariage au-dessous de sa nais-
„ sance , seroit privé des titres , honneurs
„ & privileges , qui lui appartenoient selon
„ les loix du país ; que les enfans à naître
„ d'une telle alliance ne pourroient jamais
„ succéder aux dignités & biens de la Cou-
„ ronne , qui au contraire seroient dévolus
„ dans ce cas à ceux , auxquels la succession
„ doit venir à leur défaut ; & qu'aucun de
„ leurs descendans ne pourroit porter les
„ titres ni les armes de la maison , de la
„ succession de laquelle ils auroient été dé-
„ chus , mais seulement du pere ou de la
„ mere , dont la condition étoit inégale ,
„ quoique cependant ils ne seroient point
„ exclus aux biens-allodiaux , nécessaires à
„ leur entretien , auquel même il devoit
„ être pourvû en cas de consentement „ .
C'est sous ces conditions , que le Roi a don-
né son agrément au mariage du Prince , son
frere , qui se retirera de la Cour , pour faire
sa résidence à Talavera de la Reyne , à 19
lieues de Madrid. Son épouse , qui ne pourra
non plus paroître à la Cour , ni être recon-
nue pour Infante , portera les titres de Com-
tesse de Chinchon , Guadilla & Villavicio-
sa , terres qui appartiennent à l'Infant Dom
Louis , & dont elle jouira pendant toute sa

vie : après sa mort, elles passeront aux enfans qui naîtront de ce mariage.

On écrit de Porto-Sta-Maria, lieu de la résidence du Général O-Reilly, que cet Officier étranger avoit failli d'être tué par trahison. Il commandoit l'exercice à feu au régiment de Savoie, lorsqu'à la première décharge il vit tomber à ses côtés le soldat d'ordonnance percé de deux balles; il n'a pas été possible de tirer des indices capables de faire découvrir l'auteur de cet attentat, qui très-probablement en vouloit à la vie du Général.

Le projet du canal royal de Murcie, pour l'exécution duquel S. M. avoit donné son consentement à l'établissement d'une loterie dont il a été parlé dans le tems, vient d'effrayer beaucoup de contradictions. Dans la crainte que les actionnaires de cette loterie ne soupçonnassent la sûreté de leurs fonds, S. M. vient d'ordonner une nouvelle vérification des lieux & des plans, avant de permettre aucun emploi des fonds déjà versés dans la caisse de la compagnie. En conséquence, Don Ferdinand d'Ulloa, célèbre Ingénieur espagnol, est occupé à reconnoître les ouvrages, & c'est sur son rapport que S. M. Catholique doit déterminer elle-même l'emploi des fonds & le tirage de la loterie. En attendant, on donne avis aux actionnaires, qu'à la réquisition de la Compagnie chargée de l'entreprise, les deniers provenans de la négociation des billets, ont été déposés dans la caisse des postes, où ils

seront conservés, sous la garde du trésorier, avec le même soin que les deniers roiaux, & que l'intérêt des billets sera payé dans l'intervalle avec la plus grande exactitude sur le pied de 5 pour cent, comme la Compagnie s'y est engagée. Une précaution aussi sage de la part du gouvernement, est un nouveau motif de confiance & une sûreté de plus pour les actionnaires.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 18 Juin.) Notre marine est actuellement sur un tout autre pied qu'elle n'étoit avant la révolution de 1772. Le Roi a été d'autant plus attentif à cet objet, que la Suede est située entre deux mers & qu'elle a pour voisins deux Etats puissans qui entretiennent des forces navales très-considérables. La grande flotte est à Carlsron ; il y a des escadres ici, à Gothembourg & à Schwenbourg en Livonie ; nous sommes en état enfin de défendre nos côtes & de résister à quiconque seroit tenté de nous susciter la guerre. Peut-être touchons-nous à ce moment funeste ; il paroît au moins que l'on se prépare à tout événement ; on se hâte de mettre nos fortifications en état de défense, on remplit tous les magasins, on exerce nos troupes, on les complète, on les augmente. Le gouvernement en un mot ne perd pas un instant, ne néglige aucun moïen de mettre nos forces sur un pied respectable.

Le corps des Franc-Maçons de cette ville a été cité devant le Tribunal d'Etat; on n'en fait pas la cause; le Roi qui avoit paru tolérer cette association, a ordonné qu'on nommât un Commissaire & un Fiscal pour s'informer des motifs qui ont déterminé le Tribunal à cette citation.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 30 Juin.*) Le 20 de ce mois le Lord Stormond a pris congé du Roi & passera incessamment en France, pour reprendre les fonctions d'Ambassadeur de S. M. à cette Cour, d'où l'on attend en peu le Marquis de Noailles, revêtu du même caractère auprès du Roi. --- Le 27 on décida à Westminster le procès pendant entre le Lord Rochfort & Mr. Sayre, banquier, enlevé & détenu à la tour sous prétexte qu'il avoit formé le dessein de se saisir de la Personne du Roi & de changer la forme du gouvernement. L'accusateur n'ayant pu prouver les faits allégués, a été condamné à mille livres sterling de dommages & intérêts envers Mr. Sayre.

La Cour a publié dans la gazette de Londres une lettre du Général Carleton, datée le 25 Mai à bord du vaisseau le Marie, vis-à-vis de Ste. Anne, & adressée au Lord George Germaine, par laquelle il l'informe de la prise d'un fort près des Cèdres le 19 du même mois, par un détachement du huitième régiment & quelques Canadiens. La

garnison , consistant en 390 Provinciaux , avec deux canons , s'est rendue prisonniere. Un de leurs partis , montant à 220 hommes , avoit été défait le jour suivant. Le Lieutenant Fooks , parti de Québec le 26 Mai à bord du vaisseau le Lézard , a aussi donné avis de la marche d'un corps d'Indiens ; qui alloit se joindre aux troupes royales près de Montréal , & de l'approche tant des vaisseaux de transport , qui ont à bord les régimens britanniques partis d'Irlande , que de ceux qui portent la premiere division des troupes de Brunswick. Il supposoit les premiers & le Général Burgoyne arrivés à Québec peu d'heures après son départ.

La levée du blocus de Québec donne de grandes espérances au Ministère. On fait aujourd'hui les raisons qui ont empêché le Général Carleton de poursuivre les Américains dans leur retraite : ce Général l'avoit d'abord prise pour un stratagème , tendant à l'attirer dans une embuscade , où probablement il auroit été défait. On avoit d'autant plus lieu de le soupçonner , que le Général Arnold avoit détaché quelques jours auparavant plusieurs partis pour prendre poste dans les bois voisins , où ils auroient été à portée de profiter du désordre & de surprendre la ville : Mr. Carleton , qui en fut informé , ne jugea pas à propos de s'y exposer ; & , content d'avoir poursuivi les Provinciaux à une petite distance , il s'empara de leurs tentes & de leur artillerie ,

parmi laquelle on a trouvé 5 ou 6 piéces non enclouées & en état de servir.

Le Congrès américain a rendu une ordonnance qui autorise tous les armateurs à retenir la moitié de la valeur de la prise qu'ils auront faite, de prendre des otages pour le paiement & de tirer la cargaison du bâtiment en cas de refus. Le même Congrès a ordonné de mettre en mer au plutôt une autre escadre de 5 vaisseaux de 32 canons. Cette escadre fera aux ordres d'un nommé Young, qui arborera son pavillon sur l'un des bâtimens qui sera nommé l'Invincible. Une lettre de Philadelphie du 14 Avril porte, " qu'il venoit d'y arriver de Cadix un vaisseau de guerre espagnol, qu'on disoit avoir à bord quatre marchands américains, qui ont exécuté à Madrid une commission importante, ". Quoique l'on ignorât s'ils avoient réussi dans l'objet de leur voiage, la même lettre ajoute cependant, que le capitaine du vaisseau s'étoit rendu auprès du Congrès, & que delà il se proposoit d'aller à Cambridge pour voir l'armée provinciale, où il se trouve un grand nombre d'étrangers. Les autres officiers du navire espagnol venoient tous les jours à terre; & les principaux habitans de Philadelphie les traitoient avec beaucoup de magnificence.

L'arrivée du Major Rogers à Philadelphie, avec cinq Chefs indiens, avoit donné lieu de craindre, que ces nations qu'on nomme Sauvages, ne s'écartent de la neutralité, qu'elles ont observée jusqu'ici en-

tre la Grande - Bretagne & ses colonies, & n'augmentent les horreurs de cette guerre, en se déclarant pour les Américains ; mais il a été publié à Londres une piece capable de rassûrer à ce sujet. C'est une espeece de discours ou lettre, adressée par la tribu d'Oneida à Mr. Trumbull, Gouverneur de la province de Connëcticut : elle commence en forme de discours d'une seule personne, & finit comme une lettre de plusieurs, étant signée par Thomas Yoghtanawa, Adam Ohoonorana & dix autres chefs ou guerriers des Oneidas : on la dit traduite par Samuël Kirkland, missionnaire : elle est conçue en ces termes.

Comme mes freres cadets, les Indiens de la Nouvelle-Angleterre, établis dans notre voisinage, vont actuellement visiter leurs amis, & emmener une partie de leurs familles, qu'ils ont laissée en arriere, au moyen de ce ceinturon qu'ils apportent, je leur ouvre une large voye, aplaniissant tous les obstacles qui pourroient se rencontrer dans leur chemin, afin qu'ils puissent visiter leurs amis, & retourner en paix à leurs établissemens ici.

Nous Oneidas nous sommes portés à cette démarche d'après la nouvelle de la situation désagréable des affaires en ces quartiers ; & nous souhaitons par l'aide de Dieu, qu'ils puissent aller & revenir en paix. A présent nous nous adressons directement à vous, nos freres le Gouverneur & les Chefs de la Nouvelle-Angleterre. Freres, nous avons entendu les malheureux différens & la grande querelle entre vous & l'ancienne Angleterre. Nous en sommes grandement étonnés, & nos ames en sont troublées. Freres, tenez vos esprits en repos à l'égard de nous Indiens. Nous ne pouvons nous mêler dans cette dispute entre deux freres. La querelle nous semble dénaturée. Vous êtes deux freres, nés d'un même sang. Nous ne voulons pas nous joindre ni

de l'un ni de l'autre côté dans une pareille contestation, car nous portons une affection égale à vous deux, à l'ancienne & à la Nouvelle-Angleterre. Si le grand Roi d'Angleterre s'adressoit à nous pour en obtenir du secours, nous le refuserions : si les colonies nous en demandent, nous le refuserons encore. La situation de vous autres, qui êtes deux freres, est nouvelle & étrange à nos yeux. Nous Indiens nous ne pouvons nous rappeler, dans la tradition de nos ancêtres, aucun cas pareil ni aucun exemple de cette nature (a). Freres, pour ces raisons tenez vos esprits en repos & ne prenez pas d'ombrage de ce que nous Indiens refusions d'entrer dans la querelle. Nous sommes pour la paix, freres. Si c'eût été une nation étrangere, qui vous eût frappés, nous aurions pris la matiere en considération. Nous espérons, par le sage gouvernement & le bon plaisir de Dieu, que vos malheurs puissent bientôt être réparés, & le sombre nuage dissipé.

Freres, comme nous nous sommes déclarés pour la paix, nous vous prions de ne vous pas adresser à nos freres les Indiens de la Nouvelle-Angleterre pour leur assistance. Souffrez que nous autres Indiens soyons tous d'un même esprit, & que nous vivions en paix, l'un avec l'autre ; & vous, peuple blanc, finissez vos débats entre vous-mêmes. Freres, nous vous avons fait connoître notre pensée : ayez la bonté de nous écrire, afin que nous sachions la vôtre.

„ Nous Sachems, guerriers, & Gouverneurs fé-
 „ melles d'Oneida faisons nos amitiés à notre fre-
 „ re le Gouverneur & aux autres Chefs de la Nou-
 „ velle-Angleterre. „

Le bruit s'est répandu d'après des lettres venues de Paris & d'Amsterdam, que les Espagnols ont emporté le fort de Gibraltar; sans qu'on assigne de date à cet événement

(a) Ces naïfs Indiens savent mentir tout comme les Européens. Quel est le Sauvage américain qui n'ait pas mangé son voisin ?

important, ni qu'on en donne d'autres particularités. On croit que ce bruit est venu de Londres où il aura été répandu par les membres de l'opposition dans la vûe de chagriner le Ministère, ou par quelques-uns de ces spéculatifs qui aiment à se représenter la réalité des événemens qui ne sont encore que possibles & vraisemblables. Il est néanmoins certain qu'il y a en France de grands mouvemens qui n'annoncent rien moins que la durée de la paix. On mande de Brest qu'il y arrive journellement une quantité considérable d'ouvriers & de matelots, que l'on fait passer de la Bretagne & des autres provinces maritimes dans ce port; & ce qui porteroit à donner de l'importance à ces mouvemens, c'est la nouvelle qu'on reçoit de Paris, que le nouveau Contrôleur-général a ordre d'accorder une augmentation de huit millions à la marine; ce qu'on ne feroit sans doute pas, vû les circonstances, sans les raisons les plus fortes & les plus urgentes.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 18 Juin.) Le 6, jour de la Fête-Dieu, l'Empereur a accompagné deux heures de suite la procession du St. Sacrement que portoit notre Cardinal-Archevêque. Les Ministres, Conseillers intimes, Chambellans & Gentilshommes de la Cour, ainsi que les Chevaliers, Commandeurs & Grands-Croix des Ordres de St. Etienne &

de Marie-Thérèse, & les Chevaliers de la Toison d'or ont donné le même exemple de piété. ---- Le 9, Mgr. le Comte Garampi, Nonce du St. Siege en cette Cour, eut à neuf heures du matin une audience particulière de l'Empereur, après la quelle S. E. se rendit à Schœnbrunn, où l'Impératrice-Reine lui en accorda une pareille. Puis ce Seigneur fut conduit à celle de Mesdames les Archiduchesses.

L'Empereur vient de ratifier, par un rescrit en date du 7 de ce mois, la résolution unanime prise, le 29 Janvier dernier à la Diète de Ratisbonne, par les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire protestans qui se sont accordés pour la célébration de la Pâque & de toutes les fêtes mobiles, & se sont conformés sur ce sujet aux Catholiques, en reconnoissant l'Almanach nouveau ou Grégorien pour l'Almanach commun de l'Empire. S. M. I. approuve & loue une pareille résolution qui favorise le commerce, & prévient toute mésintelligence dans les pais où l'on tolere diverses Religions.

Leurs Majestés Imp. & Royales touchées du funeste événement qui a réduit en cendres la ville de Warasdin, capitale de l'Esclavonie, viennent de faire distribuer aux habitans malheureux de cette ville des sommes très-considérables, à titre de prêt pour huit ans, mais sans intérêt. Leur intention étant que ces sommes servent à la reconstruction des bâtimens incendiés & aux plus pressans besoins des habitans. La Régence

établie en cette ville a été transférée à Agram où elle fera fixée pour toujours. Le décret qui ordonne cette translation, est du 17 du mois dernier.

Le fleur Van Poucke, célèbre Sculpteur flamand, à son retour d'Italie, a eu l'honneur de présenter à l'Impératrice-Reine à Laxembourg, le buste de la Reine des Deux-Sicules, & les portraits de l'Infant-Duc de la Pouille & des Infantes, travaillés en marbre & posés sur un piédestal de porphyre garni en bronze doré. S. M. pour témoigner combien elle en étoit satisfaite, les fit placer dans son appartement, & a gratifié l'artiste d'une boîte d'or, ainsi que d'une bague superbe entourée de diamants.

Depuis quelques semaines on a arrêté au delà de 300 vagabonds qui faisoient partie d'une bande de voleurs, qui a porté bien du tems la terreur dans les pays héréditaires; leur chef doit avoir fait sa résidence en cette Capitale, sous le nom d'un Baron d'Empire qu'il avoit emprunté, & avoir logé chez une personne distinguée qui ne le connoissoit point, parce que son extérieur n'annonçoit pas son métier & un si dangereux talent. Il avoit une correspondance réglée qui ne pouvoit être qu'avec ses subalternes, à qui il assignoit sans doute le quartier de leurs expéditions. Pour saisir quelques-uns de ces bandits, on a eu dernièrement recours à un stratagème qui rappelle celui dont les Grecs se servirent pour s'emparer de Troyes : la garde de la police fit charger sur un grand

chariot des caisses & des coffres vuides, parmi lesquels s'étoient placés dix foldats courageux & bien armés. Le cocher & les valets qui conduisoient ce prétendu bagage, étoient aussi des foldats déguifés; ils se mettent en marche au crépuscule & arrivent à la forêt qui servoit de retraite aux brigands. Aussitôt le convoi est entouré; on attaque, on se défend de part & d'autre; mais pendant les premières escarmouches, ceux qui étoient cachés dans la voiture mettent pied à terre, fondent sur les voleurs, s'en emparent & les emballent dans les caisses. C'est ainsi qu'on les a conduit à Vienne, où l'on instruit leur procès. La Justice ne tardera pas à leur infliger les peines qu'ils ont méritées. --- Un Conseil de guerre avoit condamné, le 8, un foldat à être pendu pour avoir déserter trois fois. A peine ce malheureux fut-il arrivé au lieu du supplice qu'on lui annonça sa grace, & qu'on le ramena à son régiment pour y continuer son service; on en infere que la volonté de nos Souverains est d'abolir la peine de mort à l'égard des déserteurs, qui seroient à l'avenir condamnés aux travaux publics. Le public paroît applaudir beaucoup à cette résolution, & l'approuve autant qu'il abhorre la fausse humanité des philosophes, qui voudroient abolir la peine de mort à l'égard des empoisonneurs & des assassins.

Le public a été au moment de perdre sa belle promenade du Prater, dont il fait ses délices : des mal-intentionnés, ou plutôt des scélerats y avoient mis le feu en trois endroits

droits différens ; il fut prévenu à tems & éteint en deux de ces endroits ; il éclata au troisieme ; un cabaret en fut la proie , & fut réduit en cendres : on vit les plus grands arbres en flammes ; mais on eut encore le bonheur d'en couper la communication.

Il y a quelques erreurs à corriger dans ce que nous avons dit au sujet du volcan d'Egra. 1°. Ce n'est pas Mr. le C. de Kinski, qui a découvert ce volcan. C'est Mr. de Born qui rend compte de sa découverte au C. de Kinski. 2°. Cette découverte est encore un problème , & plusieurs Savans croient que l'imagination de Mr. de Born pourroit s'être laissé conduire trop loin par les lettres que Mr. Ferber lui a adressées il y a un an sur les volcans que ce voïageur croit avoir découvert dans presque toutes les provinces d'Italie (a). Ce qui confirme cette conjecture, c'est que Mr. de Born parle des colonnes de basalte comme d'une production volcanique, avec la même assurance qu'il parle du volcan lui-même : or cette origine du basalte est pour le moins très-problématique.

COLOGNE (le 28 Juin.) Mgr. le Prince d'Orange & de Nassau, Statthouder héréditaire des Provinces-Unies, & Madame la Princesse son épouse, font attendus demain avec toute leur suite au château de Bruhl,

(a) Ces lettres viennent d'être traduites en françois par le B. Dietrich, qui les a enrichies de beaucoup de notes. Nous en parlerons dans un des Journaux suivans.

maison de plaisance de l'Electeur, notre Archevêque. On a ouvert à cet effet à Berchem un chemin qui les y conduira en droiture: plusieurs centaines de paisans sont employés à l'appplanir. Mgr. l'Electeur s'est déjà rendu à Bruhl pour recevoir ses illustres hôtes & les conduire delà à sa résidence de Bonn, où l'on a ordonné une quarantaine de lits, & fait toutes les dispositions pour des illuminations, des feux d'artifice, &c.

I T A L I E.

NAPLES (*le 14 Juin.*) Le Chevalier Hamilton, Ministre d'Angleterre en cette Cour, après avoir pris congé de Leurs Majestés, partit le 31 du mois passé avec Mad. son épouse pour aller faire un tour à Londres. Le même jour le Marquis de Clermont d'Amboise, nouvel Ambassadeur de France auprès du Roi, arriva en cette capitale, & le lendemain il eut sa premiere audience de Sa Majesté. Le Chevalier de Somma, nommé Ministre de notre Cour en celle de Dannemarck, a reçu ordre de partir incessamment pour Coppenhague.

On a arrêté & confisqué par ordre de la Cour plusieurs ballots de la prétendue vie du Général Ricci. On a été moins difficile dans d'autres pais où l'on a laissé circuler librement cette rapsodie pleine de contradictions & de contes ridicules. --- Les Conseillers Pallante, Crisconio, Caruso & le Président Marquis Granito, Ministres de la

Junte d'Etat, se sont rendus dernièrement à la maison dite *Del Salvatore*, où sont enfermés les Franc-Maçons, pour leur y faire subir un interrogatoire. Le bruit s'est répandu qu'ils avoient tous ratifié ce que chacun d'eux avoit déclaré d'abord devant le Conseiller Pallante, au moment qu'ils furent enlevés de leur loge: mais la curiosité du public, au sujet du sort de ces malheureux, n'est point encore satisfaite. L'un d'eux est mort dans la prison d'un mal de poitrine.

FLORENCE (le 14 Juin.) Hier au soir à environ 11 heures, après un tems sombre & orageux, il commença à tomber une grosse pluie accompagnée d'éclairs & de coups de tonnerre. Une demi-heure après, la foudre tomba sur une niche de la lanterne du fameux dôme de notre église métropolitaine entre la partie du septentrion & de l'occident. Le coup fut si violent qu'il rompit les fers qui tenoient ensemble les niches, & détacha une grosse piece de marbre, qui étant tombée sur l'angle correspondant, aussi fabriqué de marbre, l'a entraîné en grande partie sur les galeries inférieures, ce qui y a causé un grand dommage. Les morceaux de marbre tombés ont percé en plusieurs endroits la voûte de la nef. Une grosse pierre lancée sur la maison de Mrs. Gondi a enfoncé le toit & les planchers du dedans. D'autres maisons & boutiques voisines ont aussi été endommagées. Il est tombé dans l'église même une quantité de grosses pieces

de marbre , & la place étoit couverte de pierres. La boule qui est de cuivre doré a été mise hors d'équilibre. On ne fait pas encore à quelle somme peut monter le dommage occasionné par cet accident , mais elle est considérable. Mgr. le Grand-Duc est allé ce matin au Dôme pour examiner les funestes effets de ce météore. On lit dans nos annales que le tonnerre y étant tombé le 27 Janvier 1600 , en emporta la boule & la croix , aiant aussi grandement endommagé la même lanterne. Un pareil accident y étant encore arrivé le 25 Juillèt 1688 , le même endroit de la maison de Mrs. Gondi en souffrit considérablement , & les circonstances qui en sont données , sont semblables à celles dont nous sommes aujourd'hui les témoins. Nouvelles preuves de la fausseté du systéme de Mr. Maffei (a).

VENISE (*le 18 Juin.*) Le 2 de ce mois Mr. Giovanelli , notre nouveau Patriarche , fit prendre pour lui possession de cette dignité dans la cathédrale de St. Pierre par son Vicaire-général. Il a remis au mois de Septembre la solemnité de son entrée.

TURIN (*le 12 Juin.*) Madame l'Archiduchesse Christine est arrivée ici à 9 heures du matin avec le Duc de Saxe-Teschen son époux , & descendit au palais du Ministre impérial. Le Duc de Chablais y vint faire une visite à L. A. R. qui le soir se rendirent

(a) Voyez le Journal du 1. Janvier 1776 , pag. 103.

à la Venerie, où L. M. les reçurent avec la plus grande distinction & cordialité. Les fêtes s'y font multipliées pour ces hôtes augustes qui comptent reprendre le 15 la route de Milan.

ROME (le 19 Juin.) Mad. la Duchesse de Chartres s'étant trouvée successivement aux assemblées chez les Princesses Barberini & Altieri, ainsi que chez le Prince Doria Panfili, & aiant vû les sept Basiliques de Rome & observé ce qu'il y a de plus rare, se rendit le 11 vers midi à la maison de plaisance du Prince Doria, surnommée *il bel respiro*, où elle dîna; S. A. R. est partie le 12 pour Naples.

Le Pape a fait reporter à l'église de St. André appartenante aux Religieux de la Congrégation de la Mission, toute l'argenterie & les autres effets mobiliers qui en avoient été retirés & mis en dépôt au Mont-de-piété dans le tems de la suppression de l'Ordre des Jésuites, qui jouissoient ci-devant de cette église. ---- Mad. l'Electrice Douairiere de Saxe, pour reconnoître les attentions qu'ont eues pour elle le Prince & la Princessè Albani pendant le séjour qu'elle a fait en cette ville, vient de leur faire tenir deux présens considérables: l'un est une tabatiere de jaspe sanguin, avec une gorge d'or & le portrait de S. A. R. entouré de brillans: l'autre est une montre dans une caisse de lapis-lazuli, incrustée en or & garnie de diamans & de rubis, & d'un travail admirable.

Il s'est commis hier un meurtre affreux au palais du Cardinal Caraccioli en la personne d'un de ses valets de chambre; les autres ne le voiant point paroître à tems pour le service & en étant inquiets, le cherchent & le trouverent dans la ruelle de son lit percé de 21 coups de couteau, sans qu'on ait pû découvrir l'auteur de cet attentat. Cet accident a renouvelé les murmures contre l'extrême bonté du St. Pere & la grace récemment accordée au meurtrier du respectable Mr. Costantini. V. le dern. Journ. p. 374.

FRANCE.

PARIS (le 30 Juin.) L'étendue de l'ordonnance du 25 Mars, portant reglement sur l'administration des troupes, ne permettant pas de l'inférer ici en entier, ni sa nature de l'extraire, & ce nouveau code militaire méritant cependant d'être plus particulièrement connu, nous nous arrêterons aux deux titres, qui nous ont paru d'un intérêt plus général, celui de *la police intérieure des corps*, qui est le fixieme, & celui des *punitions*, qui est le neuvieme. Le premier de ces titres a particulièrement pour objet le maintien des mœurs & du bon ordre dans l'armée.

Par le premier article, Sa Majesté prescrit pour premier & principal devoir à ses Officiers-généraux & aux Commandans des corps de faire respecter la Religion par tous ceux qui leur feront

ront subordonnés : elle déclare, comme nous l'avons déjà dit dans le dernier Journal, que son intention est de ne souffrir dans ses troupes aucun Officier affichant l'incrédulité, ou qui auroit des mœurs publiquement dépravées ; un homme scandaleux n'étant pas digne de commander d'autres hommes, quelque valeureux qu'il puisse être.

Dans le II. article, Sa Majesté, convaincue que le luxe est un principe de corruption, enjoint aux Officiers-généraux employés près de ses troupes, & aux Commandans des corps, de ne point permettre que ceux qui leur feront subordonnés, excèdent en dépenses le montant de leurs appointemens, ni que ceux qui sont riches de leur propre fonds, humilient leurs camarades par des dépenses, qui ne conviendroient pas à leur grade. Elle se promet de l'attachement, que les Commandans des corps ont à son service, qu'ils ne négligeront rien pour convaincre les jeunes Officiers, que la sobriété est une des vertus de leur état, & qu'un militaire doit s'endurcir au travail, à la peine, & s'accoutumer aux privations.

Sa Majesté défend, par les deux articles suivans, tous jeux de hasard dans ses troupes, & ceux de commerce, qui excédroient les bornes convenables, voulant que tout Officier ou Cadet-gentilhomme, joueur de profession, querelleur, crapuleux, ou faisant des dettes sans les payer, soit mis aux arrêts ou en prison par les ordres du Commandant du corps ; & que, s'il retombe dans les mêmes fautes, après deux punitions de ce genre, il soit jugé pour la troisième fois par un Conseil de guerre, renvoyé de son corps comme défobéissant aux ordres de Sa Majesté, & déclaré incapable de la servir.

L'exemple (*est-il dit dans l'art. V.*) étant de toutes les instructions la plus douce & la plus persuasive, l'intention de S. M. est, que les Officiers-généraux & les Commandans des corps se restreignent, relativement à leur dépense, dans des bornes convenables. Elle veut, que leurs tables soient servies *militairement*, c'est-à-dire

dire, sans ostentation, sans profusion; & qu'ils se refusent au *luxe des nouveautés*; que le Lieutenant-général, commandant en chef dans une Province, ne puisse jamais avoir que vingt couverts, & que celui qui ne commandera qu'une division n'en ait que quinze; que le Maréchal-de-Camp se réduise à douze couverts, & que le Colonel n'en ait que huit: déclare S. M. qu'elle cessera d'employer pour son service les Officiers-généraux, & qu'elle interdira les Chefs des corps, qui s'écarteront de cette loi.

Sa Majesté défend par l'art. VI sous les mêmes peines, aux Officiers-généraux, aux Colonels, aux Officiers supérieurs & particuliers des corps, tout souper d'appareil, toute fête, & toute dépense extraordinaire, sans que la présence des femmes des Officiers-généraux, des Colonels ou autres Officiers supérieurs, puisse servir de prétexte à l'exception. Défend aussi S. M. les repas, que les corps ont été jusqu'à présent dans l'usage de se donner réciproquement: elle permet seulement, lorsqu'un régiment sera en marche, que les Officiers des régimens, en garnison dans les places où il passera, invitent à dîner chacun un Officier de son grade. Veut bien S. M. permettre (par l'art. VII.) au seul Officier-général, commandant dans une province, de s'écarter de la règle prescrite, mais dans le cas seulement du passage d'un Prince souverain, ou autre étranger de la plus haute considération, à qui elle auroit ordonné de rendre des honneurs.

Après avoir ainsi prescrit des règles pour les mœurs & la conduite des Officiers, S. M. s'occupe dans les articles suivans de ceux des bas-officiers & soldats. L'ordonnance entre à cet égard dans les détails les plus circonstanciés. Selon l'article IX.

“ Les Capitaines veilleront avec un soin assidu aux mœurs & à la conduite des bas-officiers & soldats de leur compagnie; ils s'attacheront à les faire vivre ensemble en bonne union & harmonie; ils chercheront à connoître l'esprit

qui regne parmi eux , & les propos qu'ils tiennent , afin de réprimer tout ce qui pourroit être séditieux & dangereux ; ils s'occuperont de la conservation de la fanté des hommes de leur compagnie , &c. ,.

Pour mieux remplir ce dernier objet , l'art. XV. porte :

Que , l'intention de S. M. étant , que les soldats soient maintenus dans une activité , qui puisse contribuer à les fortifier , & à les entretenir sains & robustes , elle veut , lorsque le mauvais tems ne s'y opposera pas , que les jours , qui ne seront pas destinés à des exercices , soient employés à des promenades militaires , quelquefois avec armes & bagages , quelquefois sans armes. Tous les Officiers des compagnies , dans l'infanterie , marcheront à pied comme le soldat ; & ces promenades seront plus ou moins étendues , suivant les ordres du Commandant du corps , qui quelquefois prescrira le tems , pendant la durée du quel une distance quelconque devra être parcourue. Cet exercice salutaire sera fait par compagnie , par bataillon , & de tems en tems par tout le régiment ensemble. Veut S. M. qu'il se trouve alternativement à ces promenades un des Officiers supérieurs du corps , & que le plus grand ordre y soit observé.

Comme la peine de prison a été reconnue dangereuse pour la fanté des troupes , l'article XX. introduit un nouveau genre de châtement.

L'intention de S. M. est , que les fautes légères , qui jusqu'à présent ont été punies par la prison , le soient dorénavant par des coups de plat de sabre. Si ce dernier châtement , le plus efficace par la promptitude , & d'autant plus militaire , que les nations les plus célèbres , & chez les quelles l'honneur étoit le plus en recommandation , en employoient rarement d'autres , est redouté du soldat françois , il sera un moyen d'autant plus sûr à employer pour le succès de la discipline. Les fautes plus graves seront punies par le piquet devant le corps-de-garde ; ou en faisant porter au coupable , pendant un tems

limité , devant le même corps-de-garde, un nombre plus ou moins considérable de fusils : veut S. M. que la prison ne soit ordonnée que pour les fautes très-graves, & qui ne paroissent pas suffisamment punies par les châtimens qui viennent d'être indiqués, ou qui seroient de nature à mettre le coupable au Conseil de guerre.

Cet article paroît cependant dès-à-présent rencontrer des difficultés dans l'exécution. Des lettres de quelques villes de garnison portent, que les caporaux de plusieurs régimens ont demandé d'être remis au rang de soldats, plutôt que d'être obligés, en vertu de l'ordonnance, d'exécuter une correction, que quelques gens croient répugner au caractère de la nation. Ce n'est pas néanmoins, qu'il soit permis de l'infliger à la légère. Le Roi y a pourvû par l'article XXI que voici.

Sa Majesté en ordonnant de punir, par des coups de plat de sabre, les fautes, qui ne mériteront pas un châtiment plus sévère, veut qu'il ne soit fait aucun abus de ce genre de punition ; & elle ordonne en conséquence qu'un officier subalterne, à moins qu'il ne commande la compagnie, ne pourra jamais faire donner des coups de plat de sabre sans en avoir reçu l'ordre du Capitaine ; que le Capitaine, ou autre Officier commandant la compagnie, ne pourra en ordonner plus de vingt-cinq coups, & le Commandant du corps plus de cinquante : cette punition sera infligée par un des bas-officiers de la compagnie, dont sera le coupable.

Enfin l'art. XXV. & dernier porte :

Que S. M. autorise les Officiers-généraux, ayant commandement sur ses troupes, d'ajouter à ce qui est prescrit dans le présent titre tout ce qu'ils croiront nécessaire pour assûrer la bonne police des régimens, qui se trouveront sous leurs ordres, suivant les positions & les circonstances, & d'ordonner ce qu'ils jugeront convenable pour empêcher le libertinage & prévenir

la défection ; leur enjoignant S. M. particulièrement , ainsi qu'aux Chefs des corps , de maintenir en tout ce qui pourra dépendre d'eux la paix , l'union , & la réciprocité des devoirs sociaux entre les troupes & les habitans des lieux , où elles feront en garnison ou en quartier.

Le Roi aiant jugé a propos de former ses troupes en 22 divisions , commandées chacune par un Lieutenant-général avec deux Maréchaux-de-camp sous ses ordres , chargés spécialement des détails d'instruction , de tenue d'administration , police & discipline intérieure des corps , a arrêté l'état des Officiers-généraux qui doivent servir cette année pendant quatre mois à ces divisions ; cet état est ainsi qu'il suit :

Flandres & Haïnaut ; *premiere division* , le Marquis de Castris , Lieutenant-général commandant ; le Comte de Puységur , le Comte de Schomberg , Maréchaux-de-camp : *Seconde division* , le Prince de Robecq , Lieutenant-général ; le Comte d'Apchon , le Sr. de Sombreuil , Maréchaux-de-camp : *Troisieme division* , le Marquis de Lugeac , Lieutenant-général ; le Vicomte de Sarsfield , le Comte de Grave , Maréchaux-de-camp. Artois ; le Marquis de Levis , Lieutenant-général ; le Marquis de St. Georges , le Duc de Guines , Maréchaux-de-camp. Evechés & Champagne : *Premiere division* , le Comte de Broglie , Lieutenant-général ; le Comte de Rochambeau , le Baron de Saint-Victor , Maréchaux de-camp : *Seconde division* , le Comte de Choiseul-Beaupré , Lieutenant-général ; le Comte de Guibert , le Marquis de Jaucourt , Maréchaux-de-camp : *Troisieme division* , le Comte de Chabo , Lieutenant-général ; le Marquis de Vaubecourt , le Sr. de Verteuil , Maréchaux - de - camp. Lorraine ; le Comte de Stainville , Lieutenant-général ; le Marquis de Conflans , le Baron de Viomesnil , Maréchaux - de - camp. Alsace ; *Premiere division* , le Marquis de Vogué , Lieutenant-général ; le

Comte d'Haussonville, le Baron de Gelb, Maréchaux-de-camp : *Seconde division*, le Baron de Wurmsfer, Lieutenant-général; le Marquis de Chamborant, le Baron de Falkenhain, Maréchaux-de-camp : *Troisième division*, le Prince de Beauvau, Lieutenant-général; le Duc d'Ayen, le Baron de Wimpffen, Maréchaux-de-camp. Comté de Bourgogne, le Marquis de Segur, Lieutenant-général; le Comte de Scey, le Marquis de Choiseul-la-Baume, Maréchaux-de-camp. Dauphiné, le Comte de Tonnerre, Lieutenant-général; le Comte de Durfort, le Comte de Blot, Maréchaux-de-camp. Provence, le Comte de Vaux, Lieutenant-général; le Marquis de Sommyevre, le Comte de Valbelle, Maréchaux-de-camp. Languedoc & Roussillon, le Comte de Mailly, Lieutenant-général; le Comte de Caraman, le Comte de Talleyrand, le Comte de la Roque, Maréchaux-de-camp. Guienne, le Marquis de Traifnel, Lieutenant-général; le Comte d'Esparbès, le Marquis de Miran, Maréchaux-de-camp. Aunis & Poitou; le Marquis de Voyer, Lieutenant-général; le Comte de Montazet, le Comte de la Tour-du-Pin-Paulin, Maréchaux-de-camp. Bretagne, le Marquis de Langeron, Lieutenant-général; le Marquis d'Hericy, le Comte de Maillé, Maréchaux-de-camp. Normandie; le Duc d'Harcourt, Lieutenant-général; le Marquis de Beuvron, le Marquis de la Vaupalière, Maréchaux-de-camp. Picardie & Soissonnois, le Comte de Maillebois, Lieutenant-général; le Comte de Melfort, le Comte de la Luzerne, Maréchaux-de-camp. Provinces de l'intérieur; le Marquis de Poyanne, Lieutenant-général; le Comte de Turpin, le Marquis de Ray, le Duc de Fronzac, Maréchaux-de-camp. Corse, le Comte de Marbeuf, Lieutenant-général; le Vicomte de Barrin, le Sr. du Rosel de Beaumanoir, Maréchaux-de-camp.

Il a été publié une ordonnance du Roi, en date du 7 Mai, qui règle le rang des régimens de Dragons entr'eux & l'incorporation des légions dans ces corps. Sa Majesté

voulant conferver aux régimens des Princes les rangs qui leur font attribués, a établi dans le corps des Dragons l'ordre suivant : Le régiment Colonel-Général, le Mestre-de-Camp-Général, Roïal, du Roi, la Reine, Dauphin, Monsieur, Artois, Orléans, Chartres, Condé, Bourbon, Conti, la Marche, Penthievre, Lorraine, Cuffine, la Rochefoucault, Jarnac, Lanan, Belfunce, Languedoc, Noailles & Schomberg.

Le bruit court que Mr. Turgot a reçu défenfe de revenir à Paris, depuis qu'on a fait voir au Roi que fes opérations ont occasionné d'énormes dépenses & un *déficit* de recette très-préjudiciable aux finances de l'Etat. On affûre qu'il a été adreffé aux Intendants des ordres de conférer entr'eux fur le meilleur parti à prendre à l'égard des chemins, que le fyftême des corvées a laiffé détériorer confidérablement ; & l'on ajoute qu'il y a des Commiffaires nommés pour avifer aux modifications qu'exige l'Edit des Jurandes. Mr. de la Croix qui avoit été donné à Mr. Turgot, eft obligé de quitter fa place ; Mr. le Contrôleur-général en difpofe en faveur de Mr. Broucaret, qui étoit fon premier Secrétaire à l'Intendance de Bordeaux. Mr. Melin, commis fort eftimé dans les bureaux du Contrôle, s'eft retiré parce qu'il n'a pas le titre de chef qu'il defiroit.

Mr. le Contrôleur-général aiant invité, l'un de ces jours, le committé des Fermiers-généraux à dîner chez lui, les Financiers ont repris plus d'efpérance qu'ils n'en avoient

fous le ministere de Mr. Turgot. On continue d'affûrer que la premiere des opérations de Mr. de Clugny fera un emprunt de 60 millions, moitié en viager à 9 pour cent, & moitié en perpétuel à quatre; & que le Roi recevra pour comptant le quart ou la moitié des fonds en effets qui ont subi la réduction.

Il paroît un arrêt de la Cour des Aides qui condamne des employés des fermes aux galeres, pour avoir laissé entrer dans Paris des vins en fraude, le suborneur des dits commis au carcan, & ordonne que deux marchands de vin seront interdits de leur commerce.

Les Juges de la Tournelle sont occupés du jugement d'une plainte singuliere portée par un domestique. Il s'avise de soutenir qu'au mois d'Août 1774 il a été mis à la question au Châtelet sans aucun jugement préalable & sans aucune trace de procès-verbal, un Magistrat voulant seulement l'obliger à se dédire d'une accusation par lui faite contre une Dame & sa fille. Quoiqu'on n'ajoute pas foi à cette démarche, la Tournelle resta Mercredi dernier assemblée huit heures de suite à ce sujet, & prononça un *veniat* au Lieutenant-criminel du Châtelet. Elle se fit aussi amener tous ses agens & guichetiers, dont aucun ne se souvint d'avoir conduit ce particulier au cabinet de la torture. Et comme celui-ci soutint qu'il reconnoîtroit bien encore le Juge qui la lui avoit fait subir, & que ce n'étoit point le

Lieutenant-criminel, la Chambre a rendu un arrêt à la réquisition même des Conseillers du Châtelet, tendant à ce qu'ils passent tous l'un après l'autre devant le plaignant, pour qu'on puisse s'affûrer s'il a quelque fujet de se plaindre.

Mr. l'Archevêque de Paris vient de perdre deux procès au Parlement, l'un contre les Chanoines réguliers de St. Victor, qu'il vouloit assujettir à des obligations dont ils se croient exempts; l'autre contre les Missions étrangères. Dans la première de ces affaires, l'ordonnance de Mr. l'Archevêque, du 14 Février dernier, a été déclarée abusive en ce que ce Prélat n'a point le droit de faire convoquer le Chapitre-général de St. Victor pour visiter les Chanoines, en exécution de l'Edit de Mars 1768; dans l'autre il a été débouté de son opposition aux lettres-patentes, qui ordonnent la réunion de la Menſe des Vicaires - apoſtoliques dans les Indes à celle du Séminaire de Paris, qui est la racine des Missions françoises dans les païs étrangers. Les conclusions de Mr. l'Avocat-général ont été cependant pour le Prélat, dont il a fait de justes éloges.

L'affaire de Mr. le Maréchal de Richelieu contre Madame de St. Vincent, continue de se poursuivre; & ce Seigneur a été le 15 de ce mois plus de quatre heures au Palais pour reconnoître au Greffe, devant les deux Rap-porteurs de la Cour des Pairs, les pieces de son écriture, qui doivent servir de comparaison aux experts pour la vérification des

billets négociés par Madame de St. Vincent. Il a désavoué, dit-on, plusieurs lettres signées de son nom, dont l'une à Madame la Marquise de Vence, qu'il avoit d'abord regardée comme véritable. On ne croit pas que la fanté de Mgr. le Prince de Conty lui permette de retourner suivre ce procès au Parlement avec la même assiduité que ci-devant, d'autant moins que Madame de St. Vincent l'avoit supplié dès le commencement de se récufer.

Depuis l'assemblée du 10 de ce mois, les Maréchaux de France se conformant au desir du Roi, n'en ont point tenue; mais ils se font vûs souvent sous le nom de Committés. Il ne transpire rien de certain du résultat de leurs entretiens: on apprend seulement que d'après l'avis de l'un d'eux, ils se font déterminés à publier leurs griefs contre Mr. le Lieutenant-général Comte de Maillebois, qui dans ce cas ne manquera pas d'y répondre de son côté. Cependant l'on croit généralement que le Roi est déterminé à se servir des talens reconnus de cet Officier-général, sans s'arrêter à aucune représentation.

Mr. de la Bourdonnaye se démettant pour cause de surdité de sa place de Premier-Président du Grand-Conseil, elle s'accorde à Mr. de Nicolaï, quoique Mrs. les Présidens de Chateau-Giron & de la Briffe, reçus de même date, aient rang avant lui. --- Mr. le Noir, Conseiller d'Etat, qui avoit perdu la charge de Lieutenant-général de police de cette capitale, à l'occasion de l'émeute

pour les grains, vient d'y être remis. Mr. Albert, qui l'a remplie dans l'intervalle, se retire avec une pension de 6000 livres par an.

Madame la Marquise de Chabillant, fille de Mr. le Duc d'Aiguillon, aiant appris que Madame la Duchesse sa mere étoit malade, partit dernièrement pour les aller voir. Aiant gagné en route une fluxion de poitrine, elle n'arriva à Aiguillon que pour mourir sous leurs yeux peu de jours après. Dès que la Reine fut informée combien il leur étoit douloureux de rester dans un endroit qui leur rappelloit à tous momens la mémoire d'une fille si chérie & qui méritoit si bien de l'être, elle demanda au Roi le rappel de Mr. le Duc d'Aiguillon, & S. M. lui a fait écrire qu'il pouvoit revenir à Paris.

Le 20 de ce mois, Mr. de la Harpe, élu par l'Académie-françoise à la place de Mr. Colardeau, y vint prendre séance, & prononça son discours de remerciement, au quel Mr. Marmontel, Chancelier de Trimesire, répondit en l'absence de Mr. Greffet, Directeur : Mr. de la Harpe lut ensuite une imitation en vers du septieme chant de la Pharsale de Lucain. Cette prédilection de Mr. de la Harpe pour Lucain, est fondée sur la ressemblance de son génie avec celui du poëte espagnol (a).

(a) " Son poëme, disent les auteurs du N. D. „ hist., est sec & aride. En vain veut-il suppléer „ au défaut d'invention par la grandeur des sentimens,

La réforme de l'Hôtel des Invalides, à laquelle on ne s'attendoit plus, vient d'être décidée & notifiée à ceux qui en ont l'administration. ---- Comme l'on doit abattre le parc de Meudon, le vulgaire qui ne s'affecte que de la privation de ses belles jouissances, murmure de tant de destructions, dont l'avantage fera pour nos neveux. --- Il vient de se commettre sur le Pont-Neuf un vol d'une hardiesse peu commune. On fait qu'on y a pratiqué depuis peu des tourelles qui sont occupées par des marchands : comme ils ne peuvent pas y coucher, ils se retirent le soir, & se reposent de la garde de leurs boutiques sur de bonnes clefs & sur le Guet qui veille aux extrémités du pont. Vers minuit un frippon s'est présenté au corps-de-garde, & a prié le sergent de lui donner deux soldats pour l'accompagner à ce qu'il appelloit sa boutique, où il avoit besoin, disoit-il, de prendre des marchandises qu'il vouloit emporter de grand matin, parce qu'il devoit se rendre à une foire ce jour-là même. Le sergent ne balance pas à lui accorder sa demande ; deux soldats l'accompagnent avec un flambeau. Il ouvre une

» timens, il est presque toujours tombé dans
 » l'enflure, dans le faux sublime & dans le gi-
 » gantesque. César & Pompée y font quelquefois
 » petits à force d'y être grands. Il n'emploie
 » ni la poésie brillante d'Homere, ni l'harmonie
 » de Virgile... Lorsqu'il narre ce n'est presque
 » plus qu'un gazetier boursoufflé », D. H. p.
 » Lucain.

boutique au moïen d'une fausse clef dont il s'étoit muni. Il fait un paquet de tout ce qu'il trouve de plus précieux, le fait porter au corps-de-garde, & se retire. Il revient quelques heures après monté sur un cheval, demande le paquet & part. A sept heures le véritable propriétaire arrive à sa boutique, l'ouvre, la trouve vuide, crie au vol & court au corps-de-garde; le sergent veut lui rappeler qu'il est venu la nuit même chercher ses marchandises, & qu'elles ont été emballées & emportées sous ses yeux; mais le marchand nie que ce soit lui, crie au voleur, & jure contre ceux qui l'ont aidé.

Les dernières nouvelles reçues de Saint-Domingue, annoncent que cette isle est dans la plus triste situation par la disette, & qu'on y craint la famine. Au 30 Avril, la tonne de farine y coûtoit 150 livres de France : le vin, le beurre manquoient absolument; & les Colons venoient à bord des navires pour acheter à haut prix le biscuit qu'on ne croïoit pas nécessaire pour la nourriture de l'équipage dans la traversée.

VERSAILLES (le 30 Juin.) Le 13, le Duc de la Vauguyon, l'un des anciens Mignons du Roi, & que S. M. a nommé son Ambassadeur en Hollande, a eu l'honneur d'être présenté au Roi par le Comte de Vergennes, Ministre & Secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères, & de lui faire ses remerciemens. --- Le Roi a conféré l'Evêché de Clermont à l'Abbé de Bonnal, Vicaire-général de Châlons-sur-Saône, &

& l'un des Vifiteurs-généraux de l'Ordre des Carmélites.

On a répandu des doutes fur la nature de la maladie de Mgr. le Comte d'Artois : elles parlent de petite-vérole & de pourpre, & la représentent comme dangereufe ; mais, puiſque la gazette de France rapporte le contraire de ces avis, & aſſûre que cette maladie eſt la rougeole, on peut les regarder comme des bruits. Les anti-inoculateurs ont paru triompher, mais leurs adverſaires ſont les plus forts : ils ont pour eux l'autorité, l'uſage, le conſentement général, la mode enfin & la vogue ; cependant par une eſpece d'accommodement il a été décidé que ce n'étoit pas une ſimple rougeole, mais une *rougeole boutonée*. --- La fanté de Monſieur & de Madame Elifabeth, qui ont eu, à ce que l'on prétend, la même maladie, eſt aujourd'hui rétablie.

Le ſieur Rivey, de Lyon, a inventé un nouveau métier à tricoter, au moïen duquel il exécute des étoffes à deſſein & à fleurs nuées pour habits ou autres uſages. Ce métier a eu l'approbation des Académies des Sciences de Paris & de Lyon. Le ſieur Rivey a même eu l'honneur de travailler devant Leurs Majeſtés & la Famille royale ; & les Princes, pour lui marquer leur ſatisfaction de cette invention nouvelle, ont fait choix ſur les échantillons qu'il leur a préſentés, de quelques étoffes pour ſe faire des habits. --- On a appris les particularités ſuivantes de la perte du navire françois la

Louise, qui a péri au cap Bojador sur la côte du Biledulgerid. Cette relation est bien propre à intéresser l'humanité. " Le capitaine Dupuis, commandant d'un navire, partit de Nantes pour la côte d'Angola le 4 Décembre 1775. Il éprouva d'abord tout ce que la rigueur de la saison pouvoit apporter de plus contraire à sa navigation. Le 27, n'étant pas assuré de sa route, parce que les vents l'avoient forcé de tenir toutes ses voiles ferrées, & que depuis quatre jours les brumes l'avoient empêché de prendre hauteur, il compara les journaux de son Etat-major, dont le résultat fut qu'on devoit se supposer à dix-huit lieues au nord d'une des Isles Canaries. On fit route sur cette estime depuis 4 heures du soir jusqu'à 11, & dans le moment qu'on s'aperçut par les brisans de la mer qu'on étoit près de terre, le gouvernail se rompit tout-à-coup, & le navire échoua sur les sables à haute-marée; on coupa tout de suite les bas mâts pour alléger le bâtiment, & dans cette manœuvre un coup de mer jetta le capitaine à terre & fit périr un matelot, le seul homme, de 20 dont l'équipage étoit composé, qui ait alors perdu la vie. La marée aiant baissé à la pointe du jour, on descendit à pied sec sur une plage aride, en-dedans du cap Bojador, dont les déserts sont habités par des Arabes errans qui vivent sous la tente & qui ne dépendent que des chefs qu'ils se choisissent „.

„ Dans la triste situation où se trouvoit

le capitaine avec ses 19 hommes, il se préparoit à faire établir une tente avec les voiles, pour mettre à l'abri les vivres & ce qu'ils pourroient sauver de la cargaison, lorsqu'une horde d'Arabes, les armes à la main, fondit avec impétuosité sur ces infortunés & sur tout ce qui leur restoit. Ils s'évadèrent la nuit suivante avec ce qu'ils pouvoient emporter de vivres, & ils avoient dessein de remonter la côte jusqu'à Ste. Croix, à cent cinquante lieues de distance par d'horribles chemins, lorsqu'après avoir fait huit ou dix lieues ils furent arrêtés, dépouillés, maltraités & ramenés au lieu de leur naufrage, où les Arabes avoient déjà formé un campement pour se partager la cargaison, en cachant avec soin sous le sable ce qu'ils ne pourroient pas emporter. Ils mirent ensuite le feu au navire pour le seul bénéfice des cloux & des ferremens dont ils font fort curieux par la rareté du fer dans cette côte.,.

„ Les provisions du navire, partagées entre tant de personnes, durèrent à peine dix jours; & les malheureux captifs se virent réduits à un seul repas par jour qui consistoit en une bouillie de farine de fèves cuites à l'eau. Vers le 10 de Janvier les Arabes de trois tribus différentes se partagèrent les prisonniers, qui séparés alors en trois bandes, furent vendus & revendus à divers marchés publics, & exposés à tout ce que cette condition a de révoltant & de cruel. On a su ces détails du sieur Delpêche, capitaine en second, & du sieur Fauvel, premier

mier lieutenant, qui prirent la résolution de déserter le 19 Mars, en marchant la nuit & en se cachant le jour dans des rochers, mais qui ne trouvant plus de moïens de subsister, furent forcés de se rendre à des cabanes qu'ils apperçurent & où ils retomberent dans les mêmes horreurs qu'ils avoient voulu éviter; vendus & revendus de nouveau, ils furent amenés presque nus le 15 Avril à Mogador dans les Etats du Roi de Maroc; ils y reçurent des François qui s'y trouvent les secours que la seule humanité réclame, mais qu'afsûre encore plus l'espece de parenté patriotique dont les liens se fortifient en raison de l'éloignement du lieu natal. On a eu depuis des nouvelles de tout le reste de l'équipage, à l'exception du chirurgien qui a pris la fuite de chez son maître „.

„ La réclamation que le sieur Chenier, chargé des affaires de France a faite de ces infortunés à la Cour de Maroc, a eu le succès le plus heureux. L'Empereur envôia sur le champ deux hommes de confiance du côté du sud pour ramener ces François dans ses Etats, & afin d'encourager ses sujets à les découvrir tous, ce Prince a fait donner 100 ducats à ceux qui ont conduit à Mogador les deux officiers de qui l'on tient les circonstances de cette relation „.

P A Y S - B A S.

ANVERS (le 18 Juin.) Un terrible ouragan a fait les plus affreux ravages dans nos environs.

A Moll, la consternation a été des plus grandes. Un vent des plus violens, accompagné de tonnerre & d'éclairs non interrompus, répandoit la terreur de tous côtés; la grêle, grosse comme un œuf de poule, & des morceaux de glaces de la grandeur de la main, ont non-seulement brisé toutes les vitres situées au sud, mais aussi haché en pieces tous les fruits de la campagne; la grêle étoit si prodigieuse que plusieurs personnes qui étoient en rase campagne avec des chevaux & charrettes, en ont été terrassées & presque ensevelies sous elle, & la plupart ont reçu de fortes contusions en différentes parties du corps. Cet orage s'est aussi fait sentir à Deschel, Rethy, Arendonk & Dieft, villages sur les frontieres de la Principauté de Liege; & l'on y a institué des prieres publiques pour obtenir du Ciel qu'il détourne de dessus ces quartiers de semblables malheurs.

On apprend deux nouvelles fort propres à nourrir les reflexions de certains philosophes: le sieur Angiolini, Maître des ballets, va se rendre en cette qualité à Pétersbourg, où il jouira de quatre mille roubles d'appointemens annuels, outre le logement & les équipages aux dépens de la Cour. Le sieur Noverre, que ses talens font regarder comme le coryphée de la Chorégraphie moderne, a aussi reçu depuis peu une distinction peu commune. Le Cardinal*** a fait, en présence d'un grand nombre de personnes du premier rang, la cérémonie de le revêtir des marques de l'Ordre de Christ, après qu'on eût fait lecture de la Bulle du Pape, qui, en lui accordant cette grace, le comble des éloges les plus flatteurs. Le sieur Noverre est le premier Virtuose de la danse, qui ait joui d'un honneur, qui suppose des services signales rendus au public.

M O R T S.

Frédéric-Auguste de Spærcken, Feld-Maréchal au service du Roi de la Grande-Bretagne. Commandant en chef de ses troupes électorales & chef du régiment des gardes à pied, ainsi que

Commandant de Hanovre, est mort le 12 Juin, dans la 78e année de son âge. Ce Général a servi la Maison électorale 61 ans.

François-Marie le Maître de la Garlaye, Comte de Lyon, Evêque de Clermont, Abbé Commandataire de Chéry & de Moreilles, &c. est mort en son Palais épiscopal à Clermont, le 5 de ce mois, âgé de 75. ans. Sa succession est estimée à plus de deux millions. --- Paul de Ribeyre, Evêque de St. Flour, vient aussi de mourir. Il étoit le plus âgé des Evêques de France, étant né en 1692.

Innocente-Aglæ Duplessis-Richelieu d'Aiguillon, épouse de Joseph Dominique de Guigues-Moreton, Marquis de Chabillant, Colonel-commandant du régiment de Conty, infanterie, premier Ecuyer de Mde. la Comtesse d'Artois, est morte à Aiguillon, le 11 de Juin, dans la 29e année de son âge.

S. E. le Baron Frédéric de Bulow, Chevalier de l'Ordre militaire de Marie-Thérèse, Chambellan, Conseiller actuel intime d'Etat, Général d'Artillerie, Colonel propriétaire d'un régiment d'infanterie, & Général-commandant des troupes de leurs Majestés aux Pays-Bas, est mort à Bruxelles.

Richard Vicomte Fitzwilliam, Chevalier de l'Ordre du Bain, Vice-Amiral de la province de Leinster, Membre du Conseil-privé du Roi en Irlande, & de la Société royale, mourut à son Château de Mount-Merrion près de Dublin le 25 de Mai, dans sa 65e. année. Richard, son fils aîné, né en 1745, lui succède dans ses titres & biens.

Samuël Lord Masham, Baron d'Oates, Secrétaire de la Cour d'Echiquier, & l'un des Seigneurs de la Chambre du lit du Roi, est mort à Londres le 14 Juin, dans sa 64e. année.

Pierre-Albert van der Patra, Gouverneur-général des établissemens de la Compagnie hollandoise des Indes-Orientales, est mort à Batavia.

Dans le dernier Journal, p. 396, l. 31, *ils se tenoient*, lisez *ils tenoient*.

T A B L E.

TURQUIE.	(<i>Constantinople.</i>	439
RUSSIE.	(<i>Pétersbourg.</i>	441
POLOGNE.	(<i>Varsovie.</i>	443
ESPAGNE.	(<i>Madrid.</i>	448
SUEDE.	(<i>Stockholm.</i>	451
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	452
ALLEMAGNE.	{	<i>Vienne.</i>	457
		<i>Cologne.</i>	461
ITALIE.	{	<i>Naples.</i>	462
		<i>Florence.</i>	463
		<i>Venise.</i>	464
		<i>Turin.</i>	464
		<i>Rome.</i>	465
FRANCE.	{	<i>Paris.</i>	466
		<i>Versailles.</i>	479
PAYS-BAS.	(<i>Anvers</i>	483
		<i>Merts.</i>	484